Ministère de la Justice Canada
Department of Justice Canada

Pour un Canada plus sûr

Guide de prévention communautaire du crime

Canada

Pour un Canada plus sûr

Guide de prévention communautaire du crime

Prairie Research Associates Inc.

1996

La présente étude a été financée par la Section
de la recherche et de la statistique du ministère de la Justice du Canada.
Les opinions exprimées dans ce document sont celles de l'auteur
et elles ne correspondent pas nécessairement à celles du ministère de la Justice.

Publié en vertu de l'autorisation du ministre de la Justice
et procureur général du Canada
Gouvernement du Canada

par

Direction des communications et des services exécutifs
Ministère de la Justice du Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8

©Ministre des Approvisionnements et Services gouvernementaux Canada 1996

Imprimé au Canada

JUS-694

Table des matières

PLANIFICATION DES PROGRAMMES DE PRÉVENTION DU CRIME 1

Le concept des collectivités plus sûres 1
Prévention du crime axée sur les problèmes 1
Planification de programmes de prévention 2

PHASE 1 : DÉTERMINATION ET DESCRIPTION DES PROBLÈMES COMMUNAUTAIRES 5

La nécessité d'analyser les problèmes 5
ÉTAPE 1 : Déterminez les problèmes de la collectivité 5
Comment décririez-vous votre collectivité? 5
Sources de renseignements 6
Rapports d'incident de la police 6
Consultation de la collectivité 8
ÉTAPE 2 : Déterminez quels problèmes sont prioritaires 10
ÉTAPE 3 : Analysez vos problèmes cibles et votre collectivité 12
Analyse du problème 12
Analyse du milieu 13
(i) Caractéristiques physiques 13
(ii) Caractéristiques sociales 14
SOMMAIRE DE LA PHASE 1 15

PHASE 2 : ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION 17

ÉTAPE 4 : Déterminez le niveau d'intervention 17
ÉTAPE 5 : Choisissez les participants 17
Facteurs particuliers à prendre en considération dans les collectivités disposant de peu de ressources 19
Collectivités rurales 20
ÉTAPE 6 : Organisez une séance de remue-méninges en vue de déterminer quelles pourraient être vos stratégies de prévention 20
ÉTAPE 7 : Choisissez les stratégies les plus prometteuses 22
ÉTAPE 8 : Fixez les buts et les objectifs 22
Établissement des buts 22
Conception des objectifs et des activités 23
ÉTAPE 9 : Élaborez un plan de travail 23
SOMMAIRE DE LA PHASE 2 23

PHASE 3 : EXÉCUTION DU PLAN D'ACTION 25

ÉTAPE 10 : Assurez-vous la collaboration de la collectivité 25
ÉTAPE 11 : Assurez le maintien du programme 25
SOMMAIRE DE LA PHASE 3 25

PHASE 4 : CONTRÔLE ET ÉVALUATION DU PROGRAMME 27
ÉTAPE 12 : Contrôlez la mise en œuvre du programme 27
ÉTAPE 13 : Évaluez l'incidence du programme 27
Qui devrait faire une évaluation? 27
Comment procéder? 28
Utilisation des données de l'analyse de la criminalité 28
SOMMAIRE DE LA PHASE 4 28

CRITÈRES D'ÉVALUATION DE VOTRE PROPOSITION 29
ANNEXE A : Formules de comparaison de la criminalité 31
ANNEXE B : Questionnaire 33
ANNEXE C : Conseil national de prévention du crime : Mandat 35
ANNEXE D : Groupe de Travail fédéral/provincial/territorial sur la sécurité communautaire et la prévention du crime 39
ANNEXE E : Groupe de travail Interministériel sur la prévention du crime 41
ANNEXE F : Quelques points de contact statistiques 43
ANNEXE G : Centres de criminologie 45
ANNEXE H : Sources de réference additionelles 47

103-05279/

Planification des programmes de prévention du crime

Les Canadiens veulent vivre dans des collectivités sûres. Étant donné que la criminalité peut avoir une influence importante sur notre qualité de vie, le ministère de la Justice en a fait l'une de ses priorités majeures. C'est dans cet esprit qu'il a décidé d'adopter une stratégie qui met l'accent sur la prévention du crime. La clé du succès de cette stratégie réside dans la participation de la collectivité. Étant donné que les sources de la criminalité et d'autres problèmes sociaux se trouvent dans la collectivité, seules les collectivités sont à même de trouver des solutions. Ce guide a pour but de faciliter la tâche aux collectivités en leur fournissant l'information nécessaire pour jouer un rôle de premier plan dans la protection de la société. Il sera utile à de nombreux intervenants, depuis les membres des groupes communautaires jusqu'aux praticiens de la prévention du crime.

Le guide a été préparé dans le but de faciliter la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime. La Stratégie nationale fournit un cadre général qui permet de canaliser les efforts faits de part et d'autre pour prévenir le crime au Canada. Elle est mise en œuvre par le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la sécurité communautaire et la prévention du crime, en collaboration avec des personnes et des organismes qui s'intéressent à la prévention du crime. Le guide fournit aux collectivités des instructions à suivre, étape par étape, pour dresser des plans détaillés d'élaboration de programmes de prévention du crime et de protection de la société. Les collectivités peuvent mettre ces plans en œuvre elles-mêmes ou les présenter à des organismes de financement dans l'espoir d'obtenir des fonds additionnels.

Le guide indique comment planifier et mettre en œuvre de bons programmes de prévention, mais il ne peut à lui seul régler les problèmes qui se posent dans votre collectivité. En effet, la collaboration de bénévoles dévoués et de l'ensemble de la collectivité est essentielle pour exécuter avec succès chacune des étapes décrites dans le guide.

Le concept des collectivités plus sûres

La stratégie en cause est parfois appelée le concept des collectivités plus sûres, dans le contexte de la prévention du crime. Le rapport de 1993 du Comité permanent de la justice et du Solliciteur général énonce les quatre principes qui sous-tendent ce concept :

- la collectivité constitue le pivot de la prévention efficace de la criminalité;
- la collectivité doit déterminer ses besoins à court et à long terme et prendre les moyens pour y répondre;
- les initiatives de prévention de la criminalité doivent réunir les intervenants de tout un éventail de secteurs;
- les stratégies de prévention de la criminalité doivent être appuyées par l'ensemble de la collectivité.

Prévention du crime axée sur les problèmes

Tout acte criminel résulte de la combinaison de deux éléments : un délinquant motivé et une cible propice. Pour prévenir le crime, la collectivité peut réduire le nombre de délinquants éventuels ou réduire les occasions de commettre des crimes en rendant les cibles moins vulnérables. Les programmes qui visent à réduire le nombre des délinquants éventuels en s'attaquant aux facteurs sociaux et économiques qui sont à l'origine de la criminalité sont généralement appelés des programmes de *développement social*. Il s'agit notamment de programmes d'éducation pour les jeunes enfants, de programmes de développement des compétences parentales, de programmes d'alphabétisation et de programmes d'emploi pour les jeunes. Il existe, par ailleurs, d'autres initiatives — comme les programmes de surveillance de quartier, l'installation de systèmes d'alarme dans les véhicules et le burinage du numéro d'assurance sociale sur tous les biens — qui vise à *réduire les occasions* en rendant les personnes et les biens moins vulnérables.

Comment savoir quelle est la meilleure façon de prévenir le crime? La réponse à cette question dépend de la nature des problèmes qui se posent dans votre collectivité et des ressources humaines et financières dont vous disposez pour les régler. Dans

ce guide, nous vous fournirons les renseignements dont les groupes communautaires ont besoin pour élaborer de bons programmes de prévention du crime. Vous apprendrez à analyser votre collectivité et ses problèmes, ainsi qu'à élaborer, mettre en œuvre et évaluer des programmes visant les facteurs sous-jacents à ces problèmes. Cette approche, qui consiste à adapter les programmes aux problèmes propres à la collectivité, est désignée comme étant de la **prévention axée sur les problèmes**.

L'approche axée sur les problèmes repose sur le principe que les crimes ne sont pas simplement le fruit du hasard et que certains facteurs prédisposent effectivement à la criminalité. Par exemple, certains enfants sont plus susceptibles que d'autres de se livrer à des activités criminelles, certains endroits sont plus propices que d'autres à la perpétration d'actes criminels et certaines personnes sont plus susceptibles que d'autres d'être des victimes. Nous pouvons nous baser sur notre connaissance de ces tendances pour travailler à prévenir la criminalité.

Planification de programmes de prévention

La planification est la clé du succès de la prévention. Il s'agit, en l'occurrence, d'aborder les problèmes de votre collectivité d'une manière logique et systématique. Vous élaborerez des programmes qui répondent aux besoins de votre collectivité et vous évaluerez ces programmes afin de déterminer s'ils sont efficaces.

Axer les efforts de prévention sur les besoins les plus pressants comporte plusieurs avantages. Premièrement, on peut utiliser le peu de ressources dont on dispose pour régler les problèmes les plus graves. Deuxièmement, les activités des différents organismes concernés peuvent être coordonnées. Troisièmement, il est plus facile d'évaluer les résultats lorsque les activités sont axées sur des problèmes clairement définis.

Pour faciliter votre travail, le présent guide vous propose un modèle de planification qui pourra servir à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes de prévention axés sur les problèmes (figure 1). En suivant ce modèle, vous pourrez analyser systématiquement les problèmes qui se posent dans votre collectivité, et planifier et mettre en œuvre des programmes axés sur ces problèmes.

Les sections suivantes du guide vous aideront à franchir toutes ces étapes de l'analyse des problèmes et de la planification des programmes. Un bref aperçu du modèle vous fera découvrir comment vous pourrez, en suivant chaque étape, élaborer un bon programme de prévention.

Phase 1 : Détermination et description des problèmes. Il s'agit de la phase de la *recherche*. On se base sur les statistiques de la criminalité et sur les consultations communautaires pour définir les problèmes liés au crime dans leur contexte communautaire, pour établir les priorités et pour décrire les aspects clés de ces problèmes prioritaires au moyen d'une analyse détaillée de la criminalité. Cet exercice permet d'énoncer clairement les problèmes à aborder. Idéalement, vous procéderez en deux étapes pour analyser les problèmes. Vous commencerez par décrire toute la gamme des problèmes liés au crime d'une manière suffisamment détaillée pour pouvoir en évaluer la gravité relative. Puis, vous analyserez ces problèmes prioritaires en détail avant de commencer à élaborer des solutions. Le produit obtenu au terme de cette phase sera un énoncé décrivant de la manière la plus détaillée possible le problème particulier qui se pose dans votre collectivité.

Phase 2 : Élaboration d'un plan d'action. Il s'agit de la phase de la *planification stratégique*. Votre groupe responsable de la planification établira une liste des approches les plus prometteuses et, en l'occurrence, il déterminera le niveau d'intervention, désignera les participants éventuels, tiendra une séance de remue-méninges en vue de déterminer quelles pourraient être les stratégies de prévention, choisira les meilleures d'entre elles, fixera des buts et des objectifs, et élaborera un plan de travail détaillé.

Phase 3 : Exécution du plan d'action. Il s'agit de la phase où vous passerez à l'*action*. Votre groupe déterminera le rôle des participants, obtiendra la collaboration nécessaire des organismes qui y prendront éventuellement part, et déterminera comment maintenir votre programme au cours des années à venir. Cette phase consistera à mettre votre programme en œuvre.

Phase 4 : Contrôle et évaluation du programme. Il s'agit de la phase de l'*évaluation*. Au fur et à mesure que vous franchissez les différentes étapes du programme, vous devez veiller à ce que la mise en œuvre se fasse correctement et dans les délais prévus. Cet exercice s'appelle l'évaluation du **processus**. Il faudrait également procéder à une **évaluation de l'incidence** afin de vérifier si le programme a eu un effet quelconque sur la situation. Le degré de succès de votre plan d'action dans votre collectivité vous aidera à déterminer l'approche à utiliser subséquemment pour résoudre les mêmes

problèmes ou des problèmes semblables. L'évaluation de l'incidence fait également intervenir un élément de responsabilisation dans le processus, en ce sens que les participants savent que les résultats de leurs efforts seront mesurés.

Modèle de planification d'un programme visant à résoudre des problèmes communautaires

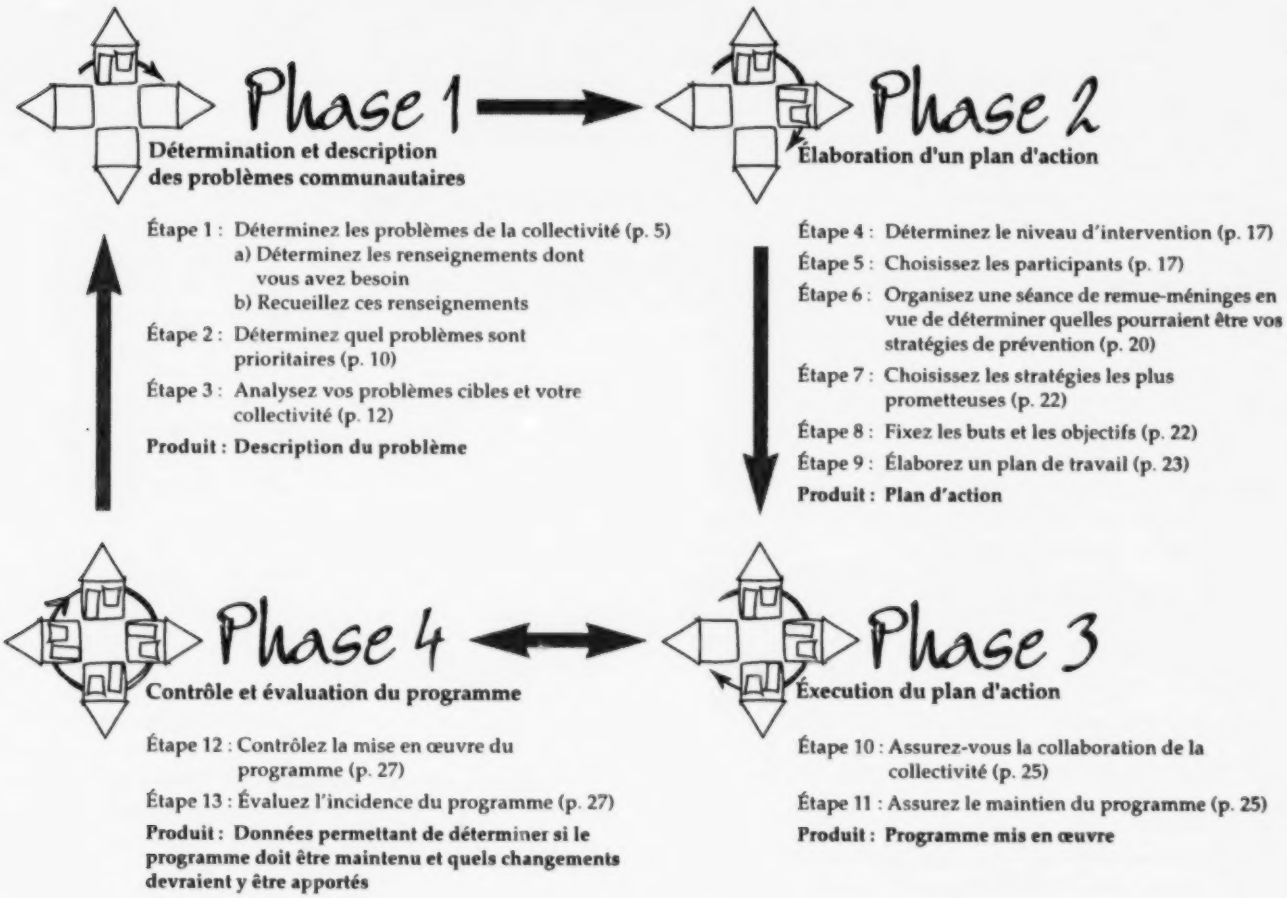

FIGURE 1

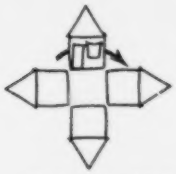

Phase 1 : Détermination et description des problèmes communautaires

La première phase décrite dans la figure 1 consiste à déterminer et à décrire les problèmes. Cet exercice est d'une importance capitale pour l'élaboration de votre plan d'action. La détermination des problèmes comporte plusieurs étapes :

ÉTAPE 1 Déterminez les problèmes qui se posent dans votre collectivité. À cette fin, vous devez trouver les sources d'information appropriées, et recueillir et analyser le plus de renseignements possible de ces sources.

ÉTAPE 2 À la lumière de ces données, déterminez les problèmes à cibler, en fonction de leur importance pour la collectivité, et les chances qu'il y a de les atténuer grâce à des activités de prévention communautaires.

ÉTAPE 3 Analysez les problèmes ainsi relevés en vue d'obtenir le plus de détails possible. Cette information vous aidera à planifier un programme efficace.

Si vous déterminez et décrivez soigneusement les problèmes de votre collectivité, vous disposerez des renseignements nécessaires pour élaborer des programmes de prévention qui soient susceptibles d'être efficaces. Votre analyse des conséquences sociales d'un type particulier de crime peut également vous aider à convaincre les autres que des mesures s'imposent.

Le reste de cette section porte sur le processus à suivre, étape par étape, pour déterminer les problèmes.

La nécessité d'analyser les problèmes

La détermination des problèmes pourrait paraître difficile à certains d'entre vous, parce qu'elle peut comporter l'analyse de données statistiques sur la situation dans votre collectivité. Cependant, il importe de déterminer quels problèmes se posent dans votre collectivité avant de consacrer des efforts et du temps à essayer de les régler. Vous pouvez probablement obtenir de l'aide de la police et d'autres autorités de votre région qui sont habituées à utiliser des statistiques. De plus, certains membres de votre groupe communautaire ont peut-être une expérience de l'utilisation de ce genre de données, et certains professeurs ou étudiants d'université ou de collège seraient peut-être prêts à vous aider. Les conseils et avis de spécialistes pourraient vous être particulièrement utiles si votre groupe décide d'effectuer un sondage dans votre collectivité, étant donné que l'élaboration d'un questionnaire et la sélection d'un échantillon de répondants sont des processus assez techniques.

Vous pouvez en outre vous adresser à votre administration municipale ou au gouvernement provincial ou fédéral pour obtenir un soutien financier[1] ou non financier qui vous aidera à effectuer une analyse détaillée des problèmes de votre collectivité. Même dans les cas où les problèmes semblent évidents, il est utile de prendre la peine de recueillir des données sur leur nature et leur étendue. Vous trouverez ces renseignements très précieux lorsque vous chercherez à cerner les programmes de prévention les plus efficaces.

Étape 1 : Déterminez les problèmes de la collectivité

Comment décririez-vous votre collectivité?

La première étape consiste à décrire votre collectivité. Cette démarche vous aidera à déterminer quelles personnes devraient participer à la définition et à la résolution du problème. Dans la plupart des cas, cette tâche sera relativement simple, puisque les collectivités correspondent souvent à des régions géographiques naturelles ou à des territoires administratifs. Il est facile de définir, par exemple, une petite ville, une réserve, un district scolaire ou un quartier. Dans d'autres cas, cependant, vous pourriez avoir à décider arbitrairement des limites de votre collectivité avant d'amorcer vos recherches.

[1] Pour un exemplaire du *Guide pour la préparation d'une demande de financement* du ministère de la Justice du Canada, veuillez contacter l'Unité de subventions et contributions, Direction générale des programmes, ministère de la Justice du Canada, au 239, rue Wellington, Ottawa, Ontario, K1A 0H8, ou composer le (613) 957-3538.

Il arrive parfois qu'une question d'intérêt commun rallie un groupe de personnes qui ne sont pas nécessairement de la même région géographique ou du même territoire administratif. De tels groupes sont considérés comme ayant une communauté d'intérêts, et la prévention communautaire du crime peut leur être bénéfique à eux aussi. Par exemple, dans une ville aux prises avec un problème d'ordonnances frauduleuses de substances engendrant une dépendance, la collectivité était une association de pharmaciens. Dans le cas d'un programme visant à régler les problèmes qui se posaient sur les plages de Vancouver, la collectivité était composée des citoyens qui fréquentaient ces plages et des surveillants de baignade. Il existe bien d'autres regroupements, notamment les personnes âgées, les femmes et les jeunes, dont les problèmes ne sont pas propres à une région géographique.

Sources de renseignements

De nombreuses sources de renseignements peuvent vous aider à déterminer les problèmes. La figure 2 en énumère un certain nombre.

Rapports d'incident de la police

La police peut se révéler une excellente source de renseignements sur la criminalité dans nos collectivités, puisqu'elle consigne tous les crimes signalés. Le genre et l'utilité des données que la police peut fournir varient sensiblement d'une région à l'autre du Canada. Jusqu'à récemment, les statistiques de la police ne faisaient pas état de la répartition des crimes à l'échelle de la collectivité, et ces renseignements peuvent encore être difficiles à obtenir dans certaines régions. De plus, les données peuvent être périmées si elles ne sont compilées que trimestriellement ou annuellement.

Outre le fait qu'il est difficile d'obtenir des données ponctuelles et à jour, il peut également être difficile d'obtenir des données suffisamment détaillées pour être en mesure de définir des problèmes particuliers. Au cours des dernières années, de nombreux services se sont dotés de systèmes informatiques qui facilitent grandement l'analyse des données. Ces nouveaux systèmes permettent à la police de fournir des renseignements très rapidement et, d'ici quelques années, on pourra avoir accès à des renseignements détaillés dans la plupart des régions du Canada. Vous pouvez consulter votre service de police local pour déterminer quels renseignements

Sources de renseignements pour l'élaboration de programmes de prévention

RAPPORTS D'INCIDENT DE LA POLICE

CONSULTATION DE LA COLLECTIVITÉ

- SONDAGES AUPRÈS DES CITOYENS
  - * VICTIMISATION
  - * PEUR ET INQUIÉTUDE
- AUTRES SOURCES DANS LA COLLECTIVITÉ
  - A) ENTREVUES AVEC DES PERSONNES CLÉS
    - — INTERVENANTS DU SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE
    - — CHEFS DE FILE COMMUNAUTAIRES
  - B) ENTREVUES AVEC DES GROUPES
    - — RÉSIDENTS DU QUARTIER
    - — ENTREPRISES
    - — GROUPES D'ÉTUDE COMMUNAUTAIRES
    - — DÉBATS PUBLICS
  - C) DONNÉES D'ORGANISMES ET D'ÉTABLISSEMENTS
  - D) REPORTAGES DES MÉDIAS

ANALYSE DE LA COLLECTIVITÉ OU DU MILIEU

FIGURE 2

sont disponibles dans votre collectivité. Vous vous faciliterez la tâche en consultant les analystes de la criminalité ou votre agent de police communautaire.

Localisation des problèmes. Lorsque vous examinez les données sur les crimes, n'oubliez pas qu'il y a des différences géographiques très marquées dans la répartition des problèmes. Essayez donc de localiser le plus précisément possible les données que vous recherchez. Il existe des systèmes informatisés de cartographie dans certaines villes. Si votre service de police n'en a pas, vous pouvez utiliser des méthodes simples, comme situer, sur une carte géographique, les divers types de crimes à l'aide d'épingles de différentes couleurs, pour obtenir les renseignements qui vous aideront à cibler vos efforts de prévention.

Nécessité d'obtenir des renseignements détaillés. Il est très important de savoir où les problèmes sont le plus susceptibles de survenir, mais vous aurez besoin d'autres renseignements pour élaborer de bons programmes de prévention. Souvent, il ne suffit pas de vérifier simplement les catégories d'infractions rapportées dans les statistiques de la police pour déterminer les catégories d'infractions commises dans votre collectivité. Par exemple, il est utile de savoir que votre municipalité a enregistré une augmentation du nombre de vols qualifiés dans le centre-ville au cours des six derniers mois. Cependant, vous devrez obtenir des renseignements additionnels pour élaborer un programme de prévention efficace. Imaginez à quel point il vous sera plus facile de planifier votre programme si vous apprenez, à la lumière d'une analyse des vols qualifiés commis récemment, que les auteurs de ces vols sont des adolescents qui volent les sacs à main de femmes âgées attendant l'autobus en fin d'après-midi à des arrêts près de deux écoles secondaires du centre-ville. Vos solutions seront très différentes de celles que vous envisageriez si vous aviez fait face à des vols de banque qualifiés commis par des bandes de criminels professionnels.

Mesure de l'ampleur de la criminalité : fréquence, taux, risque et taux de changement

Lorsque vous avez obtenu des données sur les incidents signalés, vous devez savoir comment utiliser ces données pour déterminer les problèmes qui se posent dans votre collectivité. Cette tâche n'est pas toujours facile puisque différents chiffres peuvent être utilisés. Les mesures les plus couramment utilisées sont la fréquence, le taux, le risque et le taux de changement. La **fréquence** correspond simplement au nombre de crimes signalés au cours d'une période donnée. Afin de pouvoir comparer des municipalités ayant des populations de tailles différentes, on exprime généralement l'ampleur de la criminalité sous forme de **taux**. On calcule ce taux en divisant le nombre de crimes par le chiffre de la population. En général, le taux de criminalité correspond au nombre de crimes pour 1 000 ou pour 100 000 habitants.

Bien que le taux soit beaucoup plus utile que la fréquence, votre planification sera plus juste si vous êtes en mesure de calculer le **risque** de criminalité. Le risque correspond au nombre de crimes par cible éventuelle au cours d'une période donnée. Par exemple, au lieu d'utiliser le taux de vols de véhicules, qui correspond au nombre de véhicules volés pour 100 000 habitants, vous voudrez connaître le nombre de véhicules volés par tranche de 1 000 véhicules dans une collectivité. Ainsi, si cinq véhicules sont volés au cours d'une année dans une collectivité qui compte 1 000 véhicules, le risque de vols de véhicules est de 1 pour 200 pour cette année-là. Malheureusement, les chiffres du risque sont rarement disponibles dans les statistiques officielles de la criminalité, mais si vous avez accès à ces renseignements, sachez que le risque est la meilleure mesure à utiliser.

Le **taux de changement** est une mesure des tendances. Il est utile de savoir si des types particuliers de crimes deviennent plus nombreux ou moins nombreux. Vous calculez le taux de changement en comparant le nombre de crimes commis au cours d'une année donnée au nombre de crimes commis l'année précédente. Cependant, étant donné qu'il y a souvent d'importantes fluctuations dans le nombre de crimes commis d'une année à l'autre, il peut se révéler utile d'examiner les données enregistrées sur une période de plusieurs années, de manière à pouvoir établir une moyenne.

L'annexe A décrit la méthode utilisée pour calculer les différentes mesures de la criminalité. Bien que ces calculs puissent sembler compliqués au premier abord, ils sont, en fait, très simples. Souvent, vous pouvez obtenir les renseignements directement de la police, ce qui vous évite de faire tous ces calculs vous-même.

Autres mesures de l'incidence des problèmes

La fréquence, le taux et le risque sont les mesures de base qui nous aident à déterminer quels crimes posent le problème le plus grave dans notre collectivité. Cependant, d'autres mesures peuvent également vous paraître utiles, notamment le **nombre de blessures**, les **pertes financières** et les **résultats**

obtenus par le système de justice pénale. Les chiffres concernant les blessures et les pertes financières peuvent être obtenus de la police ou d'autres organismes comme les compagnies d'assurances et les commissions scolaires qui peuvent être préoccupés par certains types particuliers d'infractions. Quant aux résultats obtenus par le système de justice pénale, il s'agit du nombre de crimes élucidés par la police et du taux de récupération de biens volés. Le **taux d'élucidation** correspond au pourcentage de chacune des catégories d'infractions criminelles qui se solde par une arrestation. Ce taux varie considérablement selon la catégorie d'infractions.

Consultation de la collectivité

La consultation de la collectivité est une étape cruciale du processus de planification. Elle vous permettra d'obtenir des renseignements fiables sur la perception qu'a la collectivité de ses problèmes. Elle vous aidera en outre à vous assurer la collaboration de la collectivité, qui est plus susceptible de participer à des programmes capables de répondre effectivement à ses besoins si son point de vue a été pris en considération. L'expérience a démontré que, si vous décidez de mettre des programmes en place sans consulter les personnes qui seront touchées, vous compromettez le succès de ces programmes.

Quiconque peut fournir des renseignements sur les problèmes liés à la criminalité ou devrait normalement pouvoir aider à exécuter les programmes a un rôle à jouer dans la définition du problème. Les renseignements sur l'ampleur de la criminalité sont importants, mais vous devez également savoir comment la collectivité perçoit ses problèmes. Il y a bien des raisons pour lesquelles les statistiques officielles de la police sur la criminalité ne comprennent pas nécessairement tous les renseignements requis pour définir les problèmes d'une collectivité donnée. Des enquêtes dans lesquelles on demandait aux répondants s'ils avaient déjà été victimes d'un crime ont révélé que les gens déclarent moins de la moitié de tous les crimes à la police. Par conséquent, il est important de consulter les gens sur cette question pour pouvoir brosser un tableau plus complet de la criminalité dans la collectivité. Nous savons également que la peur de la criminalité peut inciter les gens à déménager ou à s'isoler des autres membres de la collectivité, et que le degré de peur ne correspond pas toujours au niveau de criminalité. Ainsi, vous voudrez peut-être questionner les gens sur la crainte que la criminalité leur inspire. Enfin, les collectivités peuvent être préoccupées par de nombreux problèmes qui ne sont pas pris en compte dans les statistiques de la criminalité, comme les bagarres et les graffiti. Il peut s'agir de problèmes allant d'infractions comme l'excès de vitesse et la nuisance publique ou le niveau de bruit, jusqu'au chômage et à l'analphabétisme.

Enquêtes auprès des citoyens

L'enquête auprès des citoyens est la méthode la plus systématique pour recueillir des données sur la collectivité. Il s'agit, en l'occurrence, de questionner un échantillon de membres de la collectivité sur leurs expériences en tant que victimes et sur la peur que suscite la criminalité chez eux.

L'annexe B présente un exemple d'une enquête typique sur la victimisation et la peur de la criminalité. Vous devriez pouvoir facilement adapter cette enquête à vos propres besoins. Cependant, il vous sera peut-être nécessaire de demander des conseils et des avis techniques à des personnes qui ont une expérience de la recherche, si vous avez l'intention de mener une enquête.

Ce guide vous fournira des renseignements qui vous aideront à préparer un projet d'enquête communautaire, si vous jugez que les résultats d'une telle enquête vous seraient utiles. Vous devrez alors déterminer, entre autres, le type d'enquête que vous mènerez et la méthode que vous utiliserez pour sélectionner les membres de l'échantillon dans la collectivité. Trois types d'enquêtes sont décrits dans la figure 3.

Les enquêtes communautaires peuvent constituer un moyen très utile de consulter la collectivité dans les grandes régions. Cependant, selon la méthode utilisée, les enquêtes peuvent nécessiter beaucoup de temps et d'argent, de sorte que vous opterez peut-être pour d'autres moyens de sonder l'opinion de la collectivité. Si vous choisissez la formule de l'enquête communautaire, il est important que les personnes sondées soient représentatives de l'ensemble de la collectivité sur tous les points essentiels, c'est-à-dire que l'échantillon des personnes qui seront interviewées doit être représentatif de la population que vous étudiez. Un grand nombre d'enquêtes se font auprès d'échantillons non représentatifs de la collectivité. Par exemple, les personnes qui se présentent à un kiosque d'information sur la prévention du crime, installé temporairement dans un centre commercial, pour remplir un questionnaire sur ce sujet n'auront fort probablement pas les mêmes caractéristiques que les autres membres de la collectivité. Bien qu'il puisse être facile de mener ce genre d'enquête, il est très difficile de déterminer dans quelle mesure les résultats reflètent les points de vue de la collectivité. Pour prélever un échantillon qui

* **Enquêtes postales** — Des questionnaires sont envoyés par la poste à des répondants sélectionnés parmi les membres de la collectivité. On demande aux répondants de remplir le questionnaire et de le retourner dans l'enveloppe-réponse affranchie qui a été jointe au questionnaire. Le principal avantage de l'enquête postale réside dans le fait qu'elle est peu coûteuse et facile à administrer. Son principal inconvénient est le faible taux de réponse, qui varie généralement entre 20 et 50 p. 100. Étant donné que certaines catégories de gens sont plus susceptibles que d'autres de remplir leur questionnaire, le faible taux de réponse signifie que les réponses risquent de ne pas être représentatives des opinions de tous les segments de la population. Si vous choisissez cette méthode d'enquête, vous pouvez améliorer le taux de réponse en accordant une attention particulière à la présentation du questionnaire, en veillant à ce que le questionnaire soit court et en envoyant des avis de rappel à ceux qui n'ont pas répondu.

* **Interviews sur place** — Les intervieweurs rendent visite à des membres de la collectivité, chez eux ou à leur lieu de travail, et leur posent les questions figurant dans le questionnaire. C'est le meilleur moyen d'obtenir un taux de réponse élevé, et le contact direct avec les répondants garantit la collecte de renseignements d'une bonne qualité. Votre groupe peut avoir recours à des bénévoles pour réduire au minimum le coût de ces interviews. Il faudra alors former ces bénévoles afin d'assurer l'objectivité et l'impartialité des résultats de l'enquête.

* **Enquêtes téléphoniques** — La plupart des entreprises commerciales de sondage ont maintenant recours aux entrevues téléphoniques. Le coût est relativement faible parce que cette méthode ne nécessite pas de déplacements et que les taux de réponse sont généralement beaucoup plus élevés que dans le cas des enquêtes postales. Si, de surcroît, les intervieweurs sont des bénévoles, cette méthode peut se révéler très économique.

FIGURE 3

soit représentatif de votre collectivité, vous devez sélectionner les répondants au hasard.

Autres sources communautaires

Comme les enquêtes sont complexes, de nombreux groupes privilégient d'autres façons de sonder l'opinion publique, notamment les entrevues avec des personnes clés de la collectivité, les réunions communautaires, les audiences publiques et les groupes d'étude. On peut également obtenir auprès de sources communautaires des statistiques sur les activités criminelles qui n'ont pas été signalées à la police. Par exemple, les offices locaux du logement ou les commissions scolaires tiennent peut-être des relevés des actes de vandalisme, les magasins ont des relevés des vols à l'étalage, et les compagnies d'assurances ont des données sur les vols de véhicules et les actes de vandalisme. Ces autres façons de recueillir de l'information peuvent également être utiles dans les petites collectivités où il peut se révéler impossible ou inutile de mener une enquête en bonne et due forme. Il est peu recommandé de mener une enquête dans une collectivité où les problèmes sont très sérieux, car il est possible qu'on s'y méfie des intervieweurs et qu'une bonne partie de la population y soit sans domicile fixe, donc difficile à joindre.

A) Entrevues avec des personnes clés

Un bon moyen de sonder l'opinion de la collectivité sur les questions reliées à la criminalité est d'interviewer les gens qui connaissent bien les questions locales et la collectivité et qui peuvent, en quelque sorte, servir de porte-parole pour la collectivité. Les personnes clés peuvent renseigner les chercheurs sur les questions et les tendances communautaires, les problèmes liés au crime, et les activités courantes de planification et de développement. De plus, elles peuvent aider à déterminer quels organismes communautaires et groupes de citoyens pourraient être intéressés par les activités de prévention du crime.

Les personnes clés à interviewer varieront d'une collectivité à l'autre. Il peut notamment s'agir d'édiles municipaux, de groupes de femmes, du clergé, de représentants des médias, de dirigeants scolaires, de leaders de groupes minoritaires, de groupes paroissiaux et de clubs philanthropiques, de dirigeants d'hôpitaux, de représentants d'entreprises, de fonctionnaires de l'aide sociale, de policiers (particulièrement de patrouilleurs qui travaillent régulièrement dans le secteur étudié), de juges, d'avocats, de travailleurs d'organismes comme les centres de désintoxication, de chauffeurs de taxi, de barmen ou de gérants de bar, et d'agents de probation et de liberté conditionnelle.

B) Réunions des membres de la collectivité

Si la collectivité étudiée est un quartier, les résidents peuvent tenir des réunions où ils peuvent discuter des problèmes de la collectivité. Contrairement aux données d'enquêtes officielles, les avis exprimés ne représenteront vraisemblablement pas les opinions de l'ensemble des membres de la collectivité, mais leur contenu pourrait être plus riche. Les membres de la collectivité peuvent discuter des problèmes assez à fond et essayer d'obtenir un consensus sur ces problèmes et les solutions possibles. Certaines collectivités ont organisé avec beaucoup de succès des réunions de groupes particuliers comme les aînés, les femmes et les jeunes. Les réunions communautaires peuvent prendre différentes formes, par exemple des assemblées générales, des tables rondes et des groupes de concertation dirigés par des chercheurs.

Réunions et audiences publiques, commissions et groupes d'étude

Les réunions et audiences publiques, les commissions et les groupes d'étude rassemblent des citoyens qui présentent des exposés officiels et non officiels. Les planificateurs peuvent utiliser ces renseignements, ainsi que d'autres données de recherche, pour recommander des plans d'action communautaires. Les lacunes de cette approche résident dans le fait que les organisateurs n'ont généralement aucun contrôle sur le nombre de membres de la collectivité qui participeront aux réunions ou aux audiences, et que les membres qui y participeront ne représenteront pas nécessairement les autres membres de la collectivité.

Exemple 1
Consultation communautaire
Projet de recherche sur la justice — Traité nº 3 du Grand Conseil

Le Traité nº 3 du Grand Conseil vise un certain nombre de collectivités des Premières nations du nord-ouest de l'Ontario. Le Conseil a entrepris un projet visant à rétablir un système de justice traditionnel basé sur les valeurs, les besoins et les intérêts traditionnels des Autochtones. Face à l'inertie du système actuel, qui ne prévoit aucune mesure pour réduire la violence et les abus commis dans ses collectivités, le Conseil a décidé de concevoir un système axé sur la prévention et le ressourcement plutôt que sur la répression. Le processus de consultation exhaustif a constitué la partie la plus importante du projet. Dans le cadre de ce processus, on a tenu des réunions avec des Aînés de différentes collectivités des Premières nations, avec une assemblée de jeunes et avec des groupes de femmes. Après ces réunions, les participants au projet ont tenu des ateliers avec les collectivités des Premières nations les plus intéressées par la réforme du système de justice. La dernière étape du processus comportait une consultation auprès des chefs signataires du Traité nº 3 qui auront la responsabilité de mettre en œuvre les recommandations contenues dans le rapport final. Ces consultations ont permis aux planificateurs de veiller à ce que leurs réformes répondent aux attentes des collectivités des Premières nations.

Étape 2 : Déterminez quels problèmes sont prioritaires

L'étape suivante du processus de planification consiste à fixer les priorités. Lorsque vous aurez déterminé les tendances dans la criminalité, vous devriez comparer les différentes infractions. Il existe un grand nombre de critères de comparaison différents; le guide vous en présente plusieurs qui se sont révélés utiles pour organiser l'information servant à fixer les priorités. Vous devez classer par ordre de priorité les problèmes que vous avez mis au jour, si vous voulez que les activités de prévention de votre collectivité portent fruit. Par conséquent, vous devez cibler les problèmes et les secteurs géographiques.

Fixer les priorités n'est pas un travail machinal. Par exemple, quelle importance faut-il accorder à une infraction accompagnée de violence, où des blessures sont causées, où les résultats obtenus par le système de justice pénale (c.-à-d. la police, les tribunaux, etc.) sont médiocres et où les chances d'améliorer la situation sont faibles, par rapport à une infraction contre les biens, où le niveau de crainte de la collectivité est élevé, où les biens sont récupérés et où les chances d'améliorer la situation sont grandes? La seule réponse : l'expérience et le jugement de votre équipe de planification, alliés à une bonne connaissance de la collectivité et de ses préoccupations, sont essentiels à la prise de décisions judicieuses.

Il n'existe aucune règle bien établie que vous pourriez suivre pour déterminer les priorités de votre collectivité. Cependant, la grille de la figure 4 présente plusieurs critères qui faciliteront la prise de décisions. Il s'agit des critères suivants :

1. Taux — Voulez-vous vous attaquer au problème pour lequel le taux est le plus élevé?

2. Risque — Voulez-vous vous attaquer au problème qui présente le risque le plus élevé?

3. Taux de changement — Voulez-vous vous attaquer au problème qui prend le plus d'ampleur?

Grille servant à établir les priorités[1] — exemple

Type de problème	Étendue	Taux de changement	Crainte	Blessures	Pertes $	Résultats obtenus par le système	Possibilités d'amélioration
Violence familiale	Nombre de cas : 2 245 Fréquence : 748/100 000 Risque : 1 sur 36	Augmentation de 4 %	33 % des répondants s'en inquiètent	3 décès 85 blessures graves	—	Arrestations dans 94 % des cas	Inconnues
Introduction par effraction dans des résidences	Nombre de cas : 6 570 Fréquence : 2 190/100 000 Risque : 1 sur 15	Diminution de 2 %	60 % des répondants s'en inquiètent	—	2 628 000 $	Arrestations dans 12 % des cas	Moyennes
Vandalisme	Nombre de cas : 2 952 Fréquence : 984/100 000 Risque : —	Augmentation de 6 %	12 % des répondants s'en inquiètent	—	752 000 $	Arrestations dans 5 % des cas	Moyennes

[1]Chiffres hypothétiques fondés sur une ville de 300 000 habitants.

FIGURE 4

4. Crainte et préoccupations — Voulez-vous vous attaquer au problème qui suscite le plus de crainte et de préoccupations chez les membres de la collectivité? Les données recueillies dans le cadre de vos consultations communautaires peuvent être utilisées en l'occurrence.

5. Blessures — Voulez-vous vous attaquer au problème qui occasionne le plus de blessures? On peut consulter la police, les hôpitaux ou les reportages des médias pour obtenir des données sur les blessures.

6. Coût — Voulez-vous vous attaquer au problème qui entraîne les pertes financières les plus élevées? Ces renseignements peuvent être obtenus de la police et des compagnies d'assurances.

7. Résultats obtenus par le système de justice — Voulez-vous vous attaquer au problème que le système de justice réussit le moins bien à régler? Par exemple, dans le cas de certains problèmes, le nombre d'arrestations peut être faible, et le nombre de biens volés qui sont récupérés peut être très faible. Dans le cas d'autres problèmes, le degré de priorité accordé par les organismes existants peut être faible.

8. Possibilités d'amélioration — Voulez-vous vous attaquer au problème qui, à votre avis, serait le plus facile à régler grâce à des mesures de prévention?

La grille ci-dessus peut vous aider à prendre les décisions nécessaires. Rappelez-vous que le modèle de planification décrit ici repose essentiellement sur la nécessité de bien cibler les programmes. Vous devez donc décider à quels problèmes vous voulez vous attaquer en priorité. Dans la figure 4, on donne trois exemples d'infractions (violence familiale, introduction par effraction dans des résidences et vandalisme), mais vous devez inclure les crimes ou les problèmes qui sont importants dans votre collectivité. Vous pouvez les inscrire dans n'importe quel ordre puisqu'il s'agit, pour le moment, d'utiliser l'information que vous avez recueillie pour déterminer quels problèmes sont les plus graves.

Pour vous faciliter la tâche, vous pouvez inscrire chaque problème sur une grande feuille, par exemple une feuille d'un tableau de papier, et indiquer tous les renseignements dont vous disposez sur chacune des catégories de la figure 4. Ne vous en faites pas si vous n'avez pas de données à inscrire dans toutes les cases. Par exemple, il est impossible d'évaluer les pertes financières occasionnées par la violence familiale ou les agressions; par ailleurs, à moins d'avoir effectué une enquête communautaire, vous ne pouvez savoir dans quelle mesure certains problèmes préoccupent les gens de votre collectivité. Cependant, si vous tâchez d'exploiter systématiquement l'information que vous avez en main, cette méthode de planification vous permettra de prendre de bonnes décisions quant aux problèmes auxquels votre groupe devrait s'attaquer.

La prochaine étape consiste à retenir les problèmes qui semblent les plus graves, d'après chaque critère inscrit dans le tableau. Vous pouvez, par exemple, encercler ou souligner les problèmes qui arrivent au premier rang, c'est-à-dire ceux qui sont les plus fréquents, dont le risque est le plus élevé, qui changent le plus, qui inquiètent le plus la population et ainsi de suite. Cela devrait vous permettre d'éliminer rapidement certains problèmes, mais une fois cette étape terminée, vous devrez faire des choix beaucoup plus difficiles. Rappelez-vous que, pour réussir, vous devez concentrer vos efforts sur un petit nombre de problèmes solubles.

Étape 3 : Analysez vos problèmes cibles et votre collectivité

Après avoir décelé certaines tendances et fixé des priorités, vous pouvez amorcer l'étape finale de votre analyse. Il s'agit à présent d'interpréter les tendances que vous avez décelées et de décrire le problème avec le plus de détails possible. Servez-vous des données que vous avez recueillies pour cerner les problèmes et de tout autre renseignement qu'il vous est possible d'obtenir au sujet de vos problèmes prioritaires et de votre collectivité. Vous obtiendrez ainsi une **description du problème** qui orientera les étapes suivantes de votre démarche de planification.

Cette description du problème englobera plusieurs éléments : ce que vous savez du problème, de ses rapports avec d'autres problèmes dans la même collectivité et de ses causes et effets possibles. En plus des renseignements que vous avez utilisés pour fixer vos priorités, vous aurez besoin d'une information additionnelle sur vos problèmes cibles (**analyse du problème**) et sur la collectivité ou le milieu dans lequel se dérouleront vos programmes (**analyse du milieu**). Tous ces renseignements vous permettront d'adapter les programmes de prévention aux conditions particulières de votre milieu.

Analyse du problème

Pour concevoir de bons programmes, vous devez recueillir toute l'information possible sur vos problèmes cibles. Vous devez, entre autres, prendre en considération les facteurs suivants :

1. **Caractéristiques des cibles ou des victimes.** Cette catégorie de facteurs englobe notamment l'âge, le sexe, la race, l'origine ethnique et la profession de la victime; le type de résidence ou d'établissement commercial et l'emplacement; la nature et la marque des biens volés. Ces caractéristiques peuvent aider à déterminer le type de programme qui convient le mieux pour remédier au problème. Par exemple, on choisira une solution différente selon que les victimes sont des personnes âgées ou des écoliers. De la même façon, on choisira des moyens différents pour contrer la violence familiale et pour prévenir les agressions contre des inconnus.

2. **Caractéristiques des délinquants.** Entrent dans cette catégorie des facteurs comme l'âge, la race, l'origine ethnique, le sexe, la distance parcourue pour commettre l'infraction, les antécédents criminels et le mobile probable. Cette information est susceptible d'être plus difficile à obtenir que les données sur la victime, parce que les auteurs de beaucoup de genres de crimes sont rarement arrêtés. Cependant, même lorsqu'on n'a pas de suspect précis, on peut émettre des hypothèses au sujet des caractéristiques des auteurs de certaines infractions. Par exemple, certains types d'introductions par effraction peuvent indiquer qu'on a affaire à des amateurs plutôt qu'à des professionnels. Si les autos volées sont rarement retrouvées, on peut en déduire que l'on a affaire à des voleurs organisés plutôt qu'à des adolescents qui ont voulu se payer une balade en voiture. Les caractéristiques des délinquants sont particulièrement importantes pour la conception de programmes de développement social, qui visent à modifier le comportement des délinquants ou à empêcher que des personnes ne deviennent des délinquants.

3. **Consommation d'alcool et de drogues.** Une forte proportion de la délinquance urbaine est liée à la consommation de drogues ou d'alcool. Beaucoup de crimes violents sont commis sous l'effet de la drogue ou de l'alcool, et beaucoup de crimes contre les biens sont commis pour obtenir de l'argent pour se procurer des substances intoxicantes. Si les crimes auxquels vous avez affaire sont liés à la consommation de drogues ou d'alcool, il faudra concevoir des mesures sociales à long terme à l'intention des individus et des collectivités touchés.

4. **Moment où les infractions sont commises.** En sachant quand la plupart des infractions se produisent, vous serez plus à même de déterminer le genre de programme à instaurer. Il faut analyser l'heure, le mois et même la saison où la plupart des crimes sont commis pour voir si certaines tendances se dégagent. Par exemple, beaucoup d'introductions par effraction dans des chalets surviennent l'hiver, quand les chalets sont inhabités. Si le nombre de crimes mineurs commis par des jeunes entre 16 heures et

18 heures augmente, cela laisse supposer qu'il faudrait une récréation surveillée après l'école.

5. **Mode de perpétration des crimes.** Pour prévenir le crime, il est utile de savoir comment les délinquants opèrent. Si on sait que les introductions par effraction dans un secteur donné sont commises dans des appartements sans que les portes ou les fenêtres aient été forcées, et non dans des résidences unifamiliales dont l'accès a été forcé, on peut en déduire certaines choses au sujet des facteurs ayant contribué à l'infraction (comme, par exemple, un mauvais contrôle des clés des appartements). Ces facteurs ont leur importance pour la prévention.

6. **Emplacement.** Les études effectuées sur la répartition géographique des crimes révèlent que les actes criminels sont généralement concentrés dans des secteurs particuliers. En étudiant ces « points chauds » où la criminalité se concentre, vous pourrez sans doute savoir où il faut apporter des changements. Par exemple, les voies de fait et le vandalisme sont souvent plus fréquents près des bars. Sachant cela, vous pourrez inviter les propriétaires de bar, les autorités responsables de l'octroi des permis d'alcool et les conseillers qui travaillent auprès des alcooliques à participer à la planification des mesures de prévention.

7. **Occasions.** Certains crimes résultent de ce que des occasions propices se présentent à des délinquants éventuels. On peut citer, à titre d'exemples, certains facteurs d'aménagement comme des rues ou des ruelles insuffisamment éclairées; des cibles « faciles » comme un immeuble d'appartements ou un hôtel dont les serrures ne sont pas à toute épreuve; et enfin, des facteurs humains comme l'apathie collective, la piètre surveillance des stationnements de centres commerciaux ou le fait que la plupart des résidents soient absents de leur domicile pendant le jour. Beaucoup de groupes ont effectué des **enquêtes sur la sécurité** pour cerner ces facteurs de vulnérabilité. Par exemple, si les gens de votre milieu s'inquiètent des agressions commises contre les passagers d'autobus, il sera peut-être bon d'examiner des facteurs comme la conception des abribus, la durée d'attente aux arrêts d'autobus et la distance entre les arrêts d'autobus et le domicile ou le lieu de travail des passagers. En agissant sur n'importe lequel de ces facteurs, vous améliorerez peut-être la sécurité des passagers.

Il se peut que vous ayez déjà recueilli, pendant l'étape de la définition des problèmes, une partie des renseignements dont vous avez besoin pour analyser en détail vos crimes cibles. Cependant, il faut d'habitude faire des recherches supplémentaires pour rassembler ces données. Dans le cadre de cette démarche, vous devrez faire appel aux analystes de la criminalité qui travaillent pour la police et à votre propre connaissance du milieu. En vous fixant des priorités claires et en vous fondant sur une description rigoureuse du problème, vous augmenterez de beaucoup vos chances de mettre sur pied un programme de prévention efficace.

Analyse du milieu

Pour bien planifier les mesures de prévention, il faut disposer non seulement de statistiques sur la criminalité et de renseignements provenant de la collectivité, mais aussi de données sur les caractéristiques physiques et sociales du milieu. Il importe d'avoir cette information à la fois pour bien comprendre les problèmes locaux et pour élaborer des solutions. L'information sur le milieu est particulièrement importante quand on cherche à prévenir le crime par la mise en place de programmes de développement social conçus pour apporter certains changements dans la collectivité.

Statistique Canada dispose de données sur bon nombre des caractéristiques du milieu qui sont susceptibles de vous intéresser. Vous pouvez aussi obtenir l'information nécessaire de nombreuses autres sources, dont les urbanistes, les conseils municipaux et les enquêtes communautaires. Vous pouvez aussi, bien sûr, exploiter votre propre connaissance du quartier.

(i) Caractéristiques physiques

L'aménagement physique d'un quartier détermine aussi bien les crimes qui s'y commettent que les mesures de prévention à prendre. Il faut tâcher de se renseigner sur des facteurs comme les suivants :

1. **Type et état des résidences.** Si les immeubles résidentiels du quartier sont vieux et délabrés, la sécurité physique peut poser un problème. Il faut savoir que les mesures à prendre sont fort différentes selon qu'il s'agit d'un quartier composé essentiellement de tours d'habitation ou de maisons unifamiliales. Des programmes comme *Habitat for Humanity*, qui améliorent la qualité des logements dans un quartier, peuvent réduire la criminalité en améliorant la stabilité de la population locale et en amenant celle-ci à s'intéresser à son quartier.

2. **Apparence du quartier.** Il suffit d'observer un quartier pour savoir s'il a une apparence « ordonnée ». Si on aperçoit partout des graffiti, des ordures, des vitres cassées et des cours délabrées, on sait que les résidents devront faire un effort considérable pour reprendre leur quartier en main.

3. **Transport et circulation.** La présence d'une grande artère amène des non-résidents dans le quartier, ce qui peut faire monter le taux de criminalité. Une artère peut aussi diviser physiquement le quartier, nuisant ainsi aux activités de prévention. On a constaté l'existence d'un lien entre le crime et les systèmes de transport en commun, car les criminels se servent de ces moyens de transport pour se déplacer vers des secteurs cibles ou vers des gares de banlieue, où ils cambriolent les voitures des terrains de stationnement aménagés à proximité.

4. **Densité.** La densité de la population peut contribuer à la criminalité si le quartier est trop surpeuplé. Elle peut aussi déterminer la nature des programmes à privilégier. Par exemple, dans les secteurs à faible densité de population, où les maisons sont éloignées les unes des autres, des programmes comme la Surveillance de quartier peuvent s'avérer inefficaces; il faut alors trouver d'autres solutions.

5. **Nature et concentration des entreprises et des industries.** Pour bien planifier les mesures de prévention, il faut porter une attention particulière aux secteurs qui regroupent à la fois des immeubles à vocation résidentielle et industrielle. Il se peut aussi que les centres commerciaux et les débits de boisson contribuent à la criminalité en attirant des gens de l'extérieur du quartier.

6. **Zones limitrophes.** Les crimes sont souvent plus nombreux dans les zones de transition entre un secteur résidentiel et un secteur industriel ou commercial.

(ii) Caractéristiques sociales

Il importe de recueillir le plus de renseignements possible sur la population du quartier qu'on a délimité. La criminalité touche tout le monde : les victimes, les victimes potentielles, les personnes qui ont peur d'être victimes, les personnes qui participent aux activités de prévention et les délinquants. Vous devez veiller à ce que votre plan d'action soit bien adapté à la composition de la population locale.

Voici certains facteurs sociaux importants :

1. **Âge.** Même si elles sont, en fait, moins souvent victimes de crimes que les Canadiens plus jeunes, les personnes âgées se sentent souvent particulièrement vulnérables, et certaines d'entre elles évitent de sortir pour cette raison. On peut alors instaurer des programmes spéciaux à leur intention, par exemple un programme d'accompagnateurs bénévoles. Par ailleurs, les personnes âgées sont souvent des bénévoles compétents qui participent à beaucoup de programmes de prévention.

2. **Sexe.** Les femmes sont particulièrement vulnérables à certains types de crimes comme la violence conjugale et l'agression sexuelle. Des programmes très divers ont été mis sur pied pour réduire la violence faite aux femmes. On peut également contrer ce fléau en instaurant de vastes programmes de développement social, par exemple des programmes d'aide prénatale et périnatale pour les femmes qui peuvent en avoir besoin. Ces programmes peuvent contribuer sensiblement au bien-être physique et à l'adaptation psychosociale tant des mères que de leurs enfants.

3. **Condition socio-économique.** Beaucoup de mesures de développement social s'adressent aux pauvres; c'est le cas, par exemple, des programmes d'emploi pour les jeunes et des programmes d'aide aux chefs de familles monoparentales. Du reste, le même type de problème peut présenter des caractéristiques différentes selon le quartier. Ainsi, les introductions par effraction commises dans un quartier riche peuvent être le fait de criminels professionnels qui recherchent des objets de valeur, tandis que le même type d'infraction, dans un quartier plus pauvre, peut être l'œuvre d'adolescents qui ont simplement profité de l'occasion qui se présentait.

4. **Race et origine ethnique.** Certaines catégories de personnes peuvent être la cible de crimes à cause de leurs caractéristiques raciales ou ethniques. Il faut alors concevoir des programmes spéciaux pour s'attaquer au racisme. Dans une société pluraliste comme la nôtre, les programmes communautaires doivent tenir compte des valeurs et des coutumes de différents groupes ethniques, sinon ils risquent d'échouer.

5. **Composition des ménages.** Il faut parfois adapter le type de programmes qu'on offre au type de ménages. Par exemple, si tous les membres de la plupart des ménages sont à l'extérieur de leur domicile pendant la plus grande partie de la

journée, les programmes axés sur la surveillance mutuelle des maisons par les habitants du quartier sont voués à l'échec. Dans les quartiers où habitent beaucoup de familles monoparentales, il faudra peut-être aider les mères en instituant des programmes de garde d'enfants.

6. **Stabilité.** Il est plus facile d'appliquer des programmes de prévention dans des collectivités stables. En règle générale, les propriétaires s'intéressent davantage à leur quartier que les locataires, et ils sont plus susceptibles de participer à certains types de programmes. La criminalité est généralement plus élevée dans les quartiers caractérisés par un fort roulement de population. Si vous instituez des programmes dans de tels quartiers, vous devrez exercer des activités de suivi plus souvent puisque certains participants quitteront le quartier et d'autres y arriveront.

7. **Communication dans le quartier.** En menant des enquêtes et en observant systématiquement le comportement des résidents, on peut évaluer le degré de communication entre les résidents. Il est plus facile de mettre des programmes sur pied dans les quartiers où les voisins se parlent beaucoup et où les organisations locales sont fortes, parce qu'on peut alors exploiter ces atouts. En revanche, s'il y a peu de communication entre les habitants du secteur, il faut opter pour des méthodes et des programmes différents.

8. **Les écoles.** Comme certains types de crimes sont souvent commis par des jeunes, il importe de se renseigner sur le rôle joué par les écoles dans le quartier. Pour bien planifier les mesures de prévention du crime, il faut connaître la qualité de l'enseignement dans les écoles et la mesure dans laquelle les programmes scolaires correspondent aux besoins et aux intérêts des élèves. Il faut aussi connaître le rôle des écoles dans les activités parascolaires et savoir si les écoles jouent un rôle actif dans la vie du quartier.

9. **Activités des jeunes.** Beaucoup de genres de crimes sont l'œuvre d'adolescents et de jeunes adultes. Les programmes qui s'adressent aux jeunes peuvent donc avoir beaucoup d'effet. Pour planifier les mesures de prévention, il faut se demander si les jeunes ont des choses à faire dans le quartier. Y a-t-il assez d'endroits où les jeunes peuvent s'adonner à des activités récréatives ou sociales? Il arrive souvent que les jeunes fassent des bêtises tout simplement parce qu'ils s'ennuient et qu'ils sont désœuvrés.

10. **Situation économique générale.** Des facteurs économiques comme la pauvreté et le chômage peuvent constituer des causes importantes du crime et d'autres problèmes sociaux. Il faut donc déterminer la situation économique de votre collectivité.

Après avoir procédé à cette analyse, il faut en présenter les résultats sous la forme d'une **description de problème** résumant tous les renseignements que vous avez recueillis au sujet de votre problème cible, de ses causes probables et du milieu dans lequel il s'inscrit. Cette description du problème sera à la base de toute planification subséquente. Les efforts déployés pour réaliser cette étape du processus se rentabiliseront par la suite, car il est beaucoup plus facile de tracer un plan d'action une fois que l'on a bien délimité le problème.

Sommaire de la phase 1

Vous avez maintenant terminé la première phase du modèle de prévention du crime axé sur les problèmes. Vous aurez normalement réalisé les étapes suivantes :

- *déterminé les problèmes de votre collectivité* à l'aide des divers renseignements que vous pouviez recueillir;

- *déterminé votre ou vos problèmes cibles* après avoir évalué leur importance aux yeux de la population locale et la possibilité d'améliorer la situation par des activités de prévention communautaires;

- *analysé vos problèmes cibles* le plus à fond possible. L'information détaillée ainsi obtenue vous aidera à tracer un plan d'action efficace au cours de la phase suivante du processus de prévention.

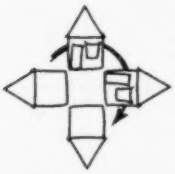

Phase 2 : Élaboration d'un plan d'action

Une fois qu'on a cerné un problème prioritaire et qu'on l'a bien délimité, l'étape suivante consiste à tracer un plan d'action. L'équipe de planification déterminera les moyens les plus susceptibles de corriger le problème. Il faudra, entre autres, choisir les participants potentiels, fixer des buts, s'entendre sur les indicateurs de réussite et faire un choix entre différentes stratégies. Le fruit de cette démarche sera un plan d'action décrivant la stratégie que vous entendez suivre.

Étape 4 : Déterminez le niveau d'intervention

Vous devez déterminer qui est le mieux placé pour s'attaquer aux problèmes prioritaires que vous avez définis. Les programmes peuvent être d'envergure nationale ou provinciale; ils peuvent aussi être appliqués à l'échelle d'une ville ou d'un village, d'une municipalité rurale, d'un quartier, d'un pâté de maisons, d'un groupe ou d'un individu. Par exemple, on peut prendre plusieurs moyens pour réduire les introductions par effraction : changer le code du bâtiment provincial ou national, instaurer le programme du sceau de confiance des constructeurs d'habitations, créer des comités de surveillance de quartier, renforcer les mesures de sécurité dans les résidences, offrir aux jeunes de meilleures possibilités d'emploi et d'études, et augmenter la fréquence des patrouilles policières. Le niveau d'intervention que vous choisirez dépendra de la nature du problème à résoudre et du temps et des ressources dont vous disposerez. Il faut tâcher de choisir le ou les niveaux les plus susceptibles d'avoir un effet sur le problème auquel on veut s'attaquer.

Étape 5 : Choisissez les participants

Après avoir déterminé le niveau d'intervention, il faut déterminer quelles personnes devraient participer à la planification et à la mise en œuvre des mesures de prévention. Certaines personnes auront déjà participé aux étapes précédentes du processus. Si on a créé un comité directeur ou un comité de planification pour cerner les problèmes, des membres de ce comité peuvent faire partie de l'équipe qui sera chargée de poursuivre le travail.

Le choix des participants dépend du milieu et du crime qui fait problème. La figure 5 peut vous aider à décider qui devrait participer à la planification et pour quelles raisons. Prenons l'exemple suivant. Votre équipe de planification a déterminé que la violence conjugale constitue un problème prioritaire dans votre ville. Dans la description du problème, vous avez indiqué que, même si le nombre d'arrestations pour ce crime est resté le même depuis trois ans, le nombre d'appels à la police pour violence conjugale et le nombre de femmes hébergées dans les refuges pour femmes battues augmentent de 10 p. 100 chaque année. De plus, il y a eu plusieurs cas très publicisés de femmes tuées par leur conjoint ou leur ex-conjoint. Comme ce problème semble très répandu dans votre ville et qu'il ne peut être réglé localement, au niveau de chaque quartier, vous avez décidé que la planification se ferait au niveau municipal.

Puis, il faut décider qui prendra part à la suite du processus de planification. Vous jugerez sans doute bon de faire appel à des représentants des différentes composantes du système de justice pénale. Vous devrez travailler avec la police, car elle est souvent le premier organisme à entrer en contact avec les auteurs de violence conjugale. Les intervenants des tribunaux et des prisons devraient également être invités à participer, puisqu'un de vos objectifs pourrait être d'améliorer la réaction du système de justice pénale à la violence conjugale. Enfin, des membres de groupes de femmes et des intervenantes de centres d'hébergement pour femmes battues sont susceptibles d'avoir une connaissance approfondie du problème et elles peuvent faire valoir les intérêts des victimes lors de la planification des mesures à prendre.

Faire appel à des groupes existants. Une des meilleures façons de mobiliser les citoyens est de faire appel aux groupes communautaires déjà formés. Même si la prévention du crime n'est pas le principal objectif de ces groupes, beaucoup de leurs membres collaboreront probablement aux activités de prévention si leur organisme y participe. En outre, il est plus facile de gagner l'appui du public si un groupe dont la réputation est bien établie cautionne le programme. Ces groupes sont aussi bien au fait des besoins et des ressources du milieu.

Personnes qui participeront à la planification

Description du problème :		
Niveau auquel la *planification* devrait se faire :		
Participant	**Tâche ou rôle dans la planification**	**Raisons de ce choix**

FIGURE 5

Il faut faire preuve d'imagination au moment de choisir les groupes qu'on invitera à participer à la planification. Par exemple, on pense souvent que les bibliothèques sont simplement des « entrepôts » de livres, mais elles peuvent jouer un rôle beaucoup plus large. Ainsi, la bibliothèque publique de Regina offre, avec la collaboration de la Société John Howard, divers programmes d'alphabétisation aux jeunes contrevenants gardés en milieu fermé et aux détenus du Centre correctionnel de Regina. D'autres programmes d'alphabétisation en milieu communautaire tâchent de rejoindre les adolescents et les adultes avant qu'ils se tournent vers le crime.

L'exemple 2 illustre bien ce qu'on peut réaliser si différents groupes communautaires s'attaquent ensemble à un problème.

Exemple 2
POUR METTRE FIN À LA PROSTITUTION DES JEUNES[2]

La prostitution des jeunes est un fléau dans beaucoup de villes canadiennes. La plupart des filles et des garçons qui s'adonnent à ce commerce se sont enfuis d'un foyer où on les maltraitait et ils se prostituent pour survivre. Beaucoup d'entre eux prennent de la drogue et certains ont été exploités par des proxénètes qui recrutent activement les jeunes en difficulté. En raison de nos lois sur la prostitution, il est très difficile pour la police de s'attaquer au problème, et très peu d'hommes sont arrêtés pour avoir acheté les services de jeunes prostitués.

Les organismes de première ligne de Calgary ont compris que, pour enrayer un problème aussi complexe que celui de la prostitution des mineurs, il fallait mobiliser beaucoup d'organismes différents. Des organismes à vocation sociale et des groupes communautaires ont mis sur pied des programmes d'aide pour les jeunes en difficulté. De façon générale, ces programmes visent à sortir les jeunes, filles et garçons, de la prostitution et à les aider à choisir un mode de vie positif. Ainsi, on a créé un centre d'hébergement pour les prostitués et ouvert une école alternative pour les jeunes filles en difficulté; une équipe de spécialistes et de bénévoles a lancé un programme d'action communautaire pour rejoindre les jeunes de la rue. On offre du soutien aux parents des jeunes de la rue qui cherchent à ramener leur enfant à la maison, et le comité de planification analyse actuellement les dimensions juridiques et politiques du problème. On a lancé, à l'intention de toutes les personnes touchées, un programme appelé High Heels and Teddy Bears (Talons hauts et oursons en peluche), pour les sensibiliser à la nature et aux causes de la prostitution des jeunes.

[2] Teichroeb, Ruth, « Exploited find way off streets », *Winnipeg Free Press*, 4 avril 1995, p. 1.

D'après la police de Calgary, le nombre de jeunes prostitués a diminué de 25 p. 100 depuis un an grâce à ce programme. Cette réussite illustre bien les avantages d'une approche concertée fondée sur la participation de beaucoup de groupes du milieu. Aucun organisme n'aurait pu, à lui seul, produire un effet aussi considérable.

Facteurs particuliers à prendre en considération dans les collectivités disposant de peu de ressources

Si une collectivité affiche un taux de criminalité élevé et un faible degré d'organisation sociale, il faudra beaucoup plus d'efforts pour planifier et mettre en œuvre des programmes communautaires. Il ressort d'expériences tentées à beaucoup d'endroits que les programmes communautaires conventionnels de prévention du crime, comme la Surveillance de quartier, sont très peu efficaces dans les zones urbaines pauvres. Dans ces secteurs, les résidents ont peu d'expérience des activités organisationnelles, et les taux de criminalité élevés les portent souvent à éviter les interactions sociales. Avant de pouvoir instaurer des programmes, les planificateurs doivent consacrer une partie de leurs ressources à organiser la collectivité en vue de prévenir la criminalité. Des employés à plein temps ou des bénévoles dévoués peuvent aider les habitants d'un quartier à s'organiser. On peut aussi intégrer des activités de prévention du crime au mandat d'organismes communautaires œuvrant dans divers domaines, au lieu d'essayer de mettre sur pied une nouvelle organisation.

Bien qu'il soit parfois difficile d'organiser ces collectivités, il ne faut pas sous-estimer leurs atouts. Les figures 6 et 7 illustrent deux façons de se représenter le même quartier. La figure 6 présente les lacunes ou les problèmes de ce quartier, et fait d'emblée penser à ce qu'il faut faire pour aider les résidents. Or, cette façon de voir les choses risque d'aboutir à la création de « quartiers clients », dans lesquels les résidents se perçoivent comme des personnes ayant besoin d'une aide extérieure.

La figure 7 présente les points forts du même quartier, mettant en évidence les ressources dont la population locale dispose pour améliorer son sort. En participant à des programmes de prévention du crime, les habitants du quartier prennent part à la solution de leurs propres problèmes. Les résidents sont les mieux placés pour connaître aussi bien les problèmes que les atouts de leur quartier, et beaucoup d'entre eux veulent participer à l'amélioration de leur milieu de vie. Confier aux résidents la

*Tableau adapté de John McKnight, *The Careless Society: Community and its Counterfeits*, New York, Basic Books, 1995.

FIGURE 6

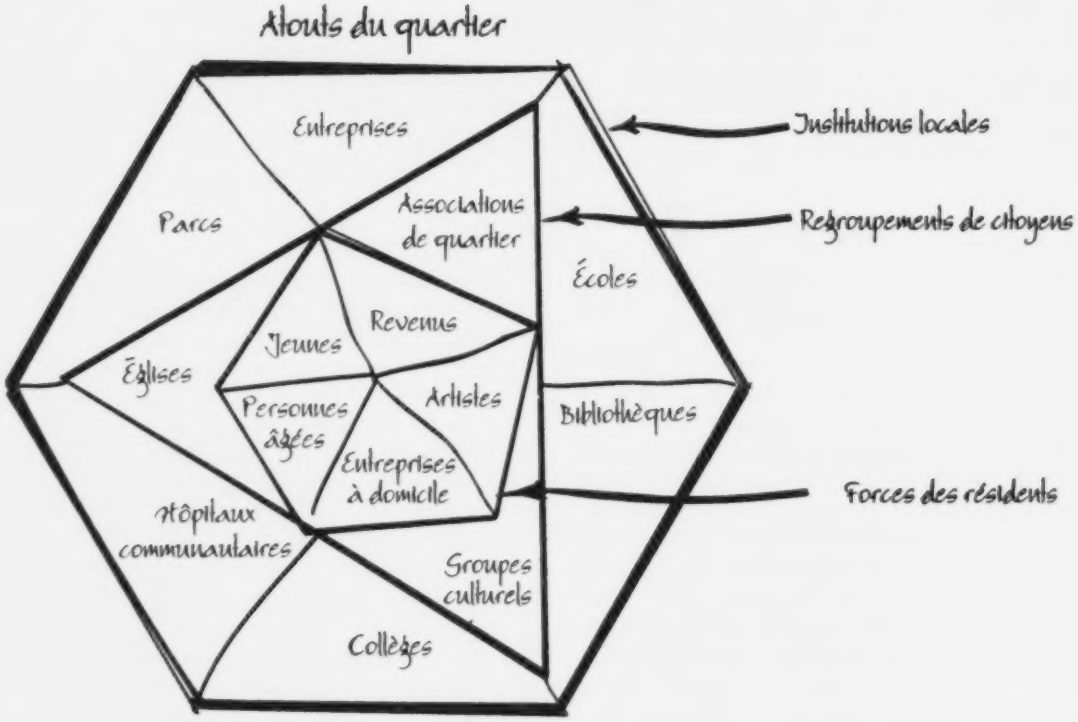

FIGURE 7

responsabilité et les ressources nécessaires pour apporter des changements dans leur quartier représente la meilleure façon de renforcer l'autonomie locale et de favoriser les liens de bon voisinage qui jouent un rôle si important dans les collectivités saines. Souvent, les personnes qui habitent les quartiers fortement criminalisés sont isolées du reste de la collectivité. Les stratégies qui permettent aux résidents de faire connaissance et de travailler ensemble leur donnent aussi l'occasion d'améliorer de concert la qualité de vie dans leur quartier.

Collectivités rurales

Il y a, au Canada, de nombreuses régions éloignées et rurales où l'isolement et la peur peuvent être très difficiles à vaincre. Il peut être très ardu de faire face à des problèmes comme la violence à l'égard des enfants, l'agression sexuelle et la violence conjugale dans les petites collectivités isolées. Les grandes distances font en sorte qu'on peut difficilement offrir le même niveau de services aux régions rurales qui, de ce fait, doivent souvent se fier davantage à leurs propres ressources que les régions urbaines. Les petites collectivités présentent cependant de nombreux avantages. Les problèmes peuvent être très faciles à cerner, et les liens personnels qui existent entre les voisins peuvent faciliter la planification et la mise en œuvre des programmes.

Étape 6 : Organisez une séance de remue-méninges en vue de déterminer quelles pourraient être vos stratégies de prévention

Une fois que vous avez choisi les personnes qui prendront part au processus de planification et de mise en œuvre, vous devez définir vos stratégies. Si vous avez suivi les étapes précédentes du processus de planification, vous êtes en mesure de trouver plusieurs stratégies différentes pour vous attaquer aux problèmes de criminalité de votre collectivité. Comme ces stratégies sont le fruit d'une bonne planification, elles ont de fortes chances de réussir.

Lorsque vous étudiez des stratégies, rappelez-vous qu'il y a très peu de problèmes qui soient entièrement neufs. Il est probable que d'autres collectivités ont fait face à des problèmes semblables aux vôtres, et leur expérience peut certainement vous être utile. Vous pouvez obtenir de diverses sources des renseignements sur les solutions qui ont donné de bons résultats ailleurs. Une foule d'ouvrages, de rapports gouvernementaux et de revues spécialisées, que vous pouvez parfois trouver dans votre bibliothèque municipale ou universitaire, font état des résultats de programmes de prévention du crime. Il y a des

membres de votre service de police local qui ont une formation en prévention du crime, et les gouvernements provinciaux et fédéral peuvent parfois vous donner des conseils sur divers types de programmes. Le Conseil national de la prévention du crime de même que des organismes de prévention du crime provinciaux et municipaux peuvent aussi vous aider à élaborer des stratégies. Toutes ces sources peuvent vous donner des idées dont vous pouvez vous inspirer au moment de définir les stratégies qui conviennent le mieux à votre situation.

Une séance de remue-méninges sera peut-être une bonne façon pour votre équipe de planification de trouver des idées. Les méthodes traditionnelles de prévention du crime ne sont pas mauvaises, mais efforcez-vous d'innover. Ainsi, les systèmes de transport canadiens ont quasi éliminé les vols commis par des chauffeurs d'autobus en adoptant des politiques de tarif exact. Les taux de criminalité des jeunes Autochtones des réserves isolées du nord du Manitoba ont baissé radicalement lorsque l'Université du Manitoba a mis en œuvre des programmes de loisirs d'été dans plusieurs de ces collectivités. On a réussi à prévenir les vols de grains en ajoutant des morceaux de papier numérotés, semblables à des confetti, à des chargements déposés dans des camions et des entrepôts à céréales. Ces solutions imaginatives et efficaces sont simples en apparence, mais elles sont en fait le fruit d'un long travail d'analyse et de planification.

Vous trouverez plus facilement des solutions originales si vous envisagez chaque problème sous différents angles. Il vous serait peut-être utile d'examiner des stratégies tirées de chacune des catégories énoncées ci-après et de choisir ensuite celles qui vous conviennent le mieux.

Il importe de ne pas faire de choix mécaniques. Les solutions doivent être adaptées au problème particulier de votre collectivité. En examinant chacune des cinq catégories, vous aurez accès à une vaste gamme de solutions plutôt qu'à une gamme limitée de programmes traditionnels. Il vous faudra parfois combiner plusieurs stratégies. Ainsi, vous jugerez peut-être que la solution au problème des vols de voiture commis par des jeunes consiste, à long terme, à offrir à ces jeunes de meilleures possibilités d'études et d'emploi et, à court terme, à renforcer la sécurité dans les terrains de stationnement ainsi qu'à mettre sur pied des programmes de loisirs en soirée pour cette clientèle.

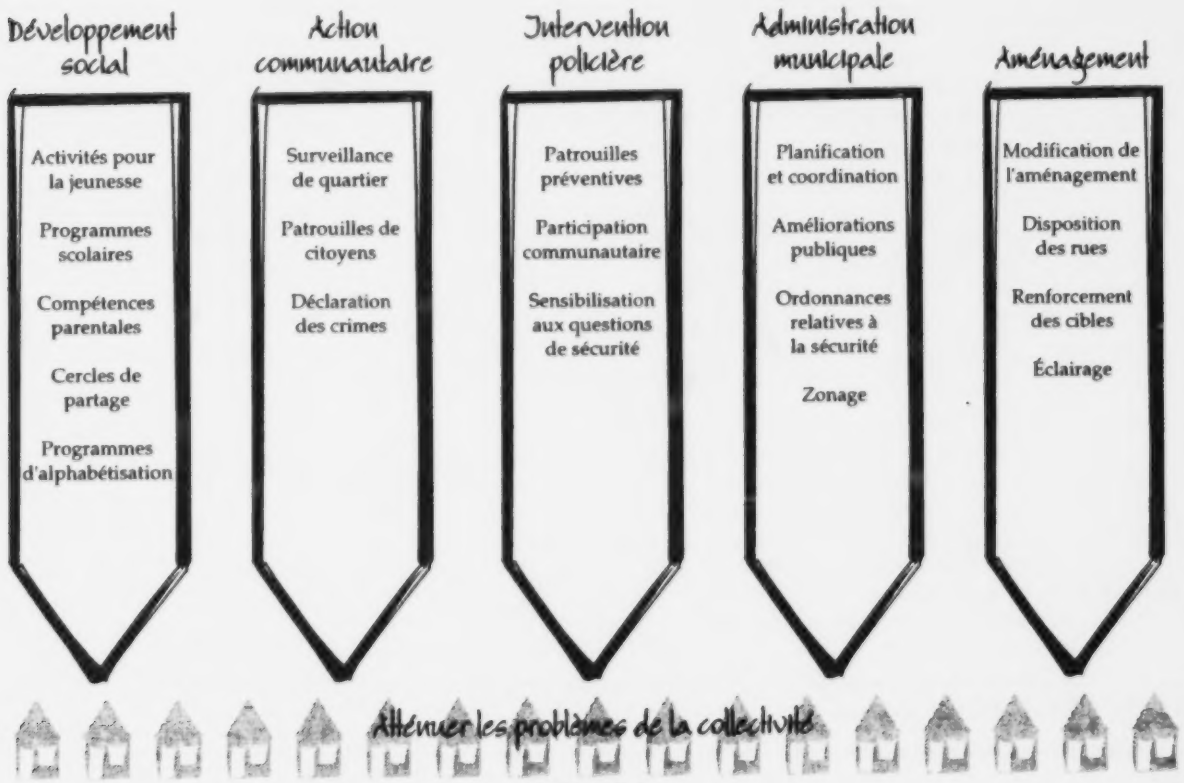

FIGURE 8

Étape 7 : Choisissez les stratégies les plus prometteuses

Dressez d'abord la liste de toutes les stratégies auxquelles vous pouvez penser dans chacune de ces catégories. Éliminez toutes celles qui ne sont pas pratiques ou qui ne sont pas adaptées au problème, puis évaluez officiellement les autres à l'aide des critères énoncés à la figure 9. Ces lignes directrices devraient vous aider à élaborer des plans d'action qui vous permettront de faire face à vos problèmes prioritaires de façon efficace et à un coût abordable.

Une fois que vous avez choisi vos stratégies, vous devez adopter un plan d'action et des objectifs précis qui vous permettront de les relier au but visé. Vous devez enfin élaborer un plan de travail pour faciliter la mise en œuvre du plan d'action.

Étape 8 : Fixez les buts et les objectifs

Établissement des buts

Vous devez établir des buts et des objectifs afin d'orienter la mise en œuvre des programmes et d'avoir une base d'évaluation. Ces termes peuvent avoir de nombreuses définitions mais, dans le cas présent, **but** désigne l'objet final d'un programme (p. ex. réduire la fréquence des introductions par effraction dans notre collectivité de 10 p. 100 d'ici décembre) et **objectif** désigne toute cible précise à viser pour atteindre les buts (p. ex. inscrire 75 p. 100 des maisons d'un pâté de maisons au programme de Surveillance de quartier d'ici le 1er juin). Il importe de fixer des objectifs réalistes en ce qui concerne les résultats et les dates. Pour le moral des participants, qui sont pour la plupart des bénévoles, il vaut mieux dépasser des buts modestes que de rater des buts plus ambitieux.

Vous devez énoncer vos buts le plus simplement et le plus clairement possible. Si vos programmes visent à réduire les occasions de commettre des crimes, vous voudrez peut-être viser un niveau précis de réduction du crime. Si vos programmes visent le développement social et ont sur le crime une incidence à long terme qu'il est très difficile de mesurer, vous viserez généralement à ce qu'ils soient offerts avec succès aux gens qu'ils cherchent à rejoindre. Ainsi, la Société John Howard d'Ottawa a un programme d'alphabétisation qui fonctionne bien. Des tuteurs bénévoles aident des détenus et des ex-détenus à améliorer leurs compétences en lecture et

Élaborer et choisir des stratégies

Stratégie :

_____

_____

Description du fonctionnement du programme :

_____

_____

1. Comment cette stratégie permet-elle de faire face au problème?
2. Quelles sont ses chances de succès?
3. Quels coûts entraînerait la mise en œuvre du programme?
4. D'où viendraient les fonds et le personnel nécessaires à la mise en œuvre du programme?
5. Combien de temps faudra-t-il pour que le programme ait une incidence sur le crime?
6. Qui est susceptible de s'opposer au programme?
7. Quels seront les avantages secondaires du programme?
8. Dans combien de temps pourra-t-on mettre le programme en œuvre? Que faut-il faire avant de le mettre en œuvre?
9. Quelles sont les lacunes du programme?
10. Quelles difficultés prévoyez-vous dans la mise en œuvre du programme?
11. Si les objectifs de la stratégie ne sont pas atteints, quelles seront les conséquences?
12. Quelle est la décision?

FIGURE 9

en écriture. Si vous vouliez lancer un programme de ce genre, vous pourriez vous fixer le but suivant :

Améliorer les compétences en lecture et en écriture de 100 détenus et ex-détenus au cours de la période du 1er avril 1996 au 31 mars 1997.

Les buts ont plusieurs utilités. Ils constituent une base sur laquelle vous pouvez vous fonder pour affecter les ressources à vos problèmes prioritaires et ils permettent de clarifier et d'orienter votre travail ainsi que de contrôler les progrès accomplis.

Conception des objectifs et des activités

Vous pouvez énoncer les objectifs et les activités pertinentes dans un plan d'action. Si l'on reprend l'exemple de l'alphabétisation des détenus, on pourrait concevoir les activités et les objectifs suivants :

OBJECTIF 1
Consulter les groupes d'alphabétisation locaux et provinciaux au sujet des programmes d'ici le 15 janvier 1996.

ACTIVITÉ 1
Les planificateurs rencontrent les responsables des programmes d'alphabétisation locaux et provinciaux. Ils peuvent ainsi recueillir de l'information sur les programmes qui conviennent le mieux aux détenus et s'assurer une source permanente de conseils et de soutien.

OBJECTIF 2
Trouver un local isolé et tranquille pour le programme d'ici le 31 janvier 1996.

ACTIVITÉ 2
Les planificateurs rencontrent les responsables de la prison et des libérations conditionnelles pour obtenir les locaux où recevoir les détenus pour la formation.

OBJECTIF 3
Recruter et former des bénévoles d'ici le 29 février 1996.

ACTIVITÉ 3
Les planificateurs déterminent le nombre de bénévoles nécessaire et ils recrutent des candidats par l'intermédiaire des clubs philanthropiques, des universités ou des collèges locaux. Ils demandent aux organisateurs d'autres programmes d'alphabétisation d'offrir un week-end de formation au personnel et aux bénévoles.

OBJECTIF 4
Rassembler avec des bénévoles, d'ici le 31 mars 1996, de la documentation pertinente et intéressante pour les détenus.

ACTIVITÉ 4
Le programme de chacun des détenus est conçu en fonction de ses propres objectifs d'apprentissage. Les planificateurs et les bénévoles s'informent des intérêts et des buts des élèves éventuels et commencent à rassembler du matériel d'apprentissage.

Chaque problème ou élément de problème est lié à un objectif, et chaque objectif est lié à une activité. L'énoncé des objectifs et des activités permet d'indiquer clairement à chacun ce qu'il y a à faire. Si vous n'avez pas atteint tous vos objectifs, vous pouvez déceler les problèmes et faire des rajustements avant que le résultat final de votre programme ne soit compromis.

Étape 9 : Élaborez un plan de travail

Une fois que vous avez déterminé les objectifs et les activités, vous devez élaborer un plan de travail. Ce plan vous permet de définir les fonctions et les tâches et de fixer les échéances de mise en œuvre. Il doit à la fois avoir une certaine souplesse et indiquer clairement les dates du début et de la fin des diverses activités. La figure 10 présente un plan de travail succinct pour le programme d'alphabétisation des détenus.

Cette étape du processus aboutit à un *plan d'action* qui présente en détail les programmes projetés et donne la liste des participants. Elle produit aussi un énoncé des buts et des objectifs et un plan de travail qui facilitera la mise en œuvre de votre plan d'action.

Sommaire de la phase 2

Vous êtes maintenant au terme de la deuxième phase du modèle de prévention du crime axée sur les problèmes. Vous devez avoir mis au point, au cours de cette phase, un *plan d'action* fondé sur les étapes suivantes :

- *déterminer le niveau d'intervention* qui convient le mieux aux problèmes de votre collectivité;

Plan de travail

Objectifs	Janvier	Février	Mars
OBJECTIF 1 : Consulter les groupes d'alphabétisation locaux et provinciaux au sujet des programmes.			
OBJECTIF 2 : Trouver un local isolé et tranquille pour le programme.			
OBJECTIF 3 : Recruter et former des bénévoles.			
OBJECTIF 4 : Rassembler avec des bénévoles de la documentation pertinente et intéressante pour les détenus.			

FIGURE 10

- *choisir les participants* que vous voulez associer à la planification et à la mise en œuvre de votre programme;
- *décider des stratégies particulières* que vous utiliserez pour vous attaquer aux problèmes de votre collectivité;
- *fixer les buts et les objectifs* qui orienteront la mise en œuvre de votre programme;
- *préparer un plan de travail* afin de définir les fonctions et les tâches et de fixer les échéances de mise en œuvre.

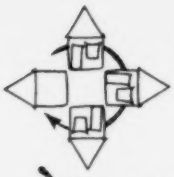

Phase 3 : Exécution du plan d'action

À l'issue du processus de planification, vous disposerez d'un programme de protection de la société et de prévention du crime. Vous trouverez dans cette section des conseils sur les façons d'obtenir l'appui de votre collectivité dans l'établissement et le maintien du programme.

Étape 10 : Assurez-vous la collaboration de la collectivité

Il vous faut absolument trouver des moyens de faire participer des bénévoles, car la grande majorité des programmes de prévention du crime dépendent de leur collaboration. Les contacts personnels sont généralement la meilleure façon de solliciter cette collaboration. Ainsi, des pharmaciens peuvent communiquer avec des collègues et avec leur ordre professionnel pour créer un programme de prévention de la fraude dans les ordonnances.

Une bonne stratégie de communication peut avoir de l'importance. Vous pouvez utiliser divers moyens de communication, dont des messages d'intérêt public diffusés gratuitement à la télévision et à la radio, des feuillets d'information joints aux factures de services publics, des affiches dans les lieux de travail, les écoles, les terrains de jeu, les ensembles d'habitation et les immeubles d'appartements et, enfin, des articles dans les journaux de quartier. Bon nombre de villes ont des services de bénévoles qui tiennent des listes de candidats intéressés et des listes d'organismes bénévoles qui peuvent vous aider à communiquer avec leurs membres. Vous pouvez également vous adresser à l'Association canadienne des centres d'action bénévole. Elle prépare actuellement un guide sur la sélection des bénévoles qui sera particulièrement utile aux groupes qui envisagent de travailler auprès des enfants et d'autres clientèles vulnérables.

Étape 11 : Assurez le maintien du programme

Comme il n'est pas facile de prévenir le crime, il est important que vous poursuiviez vos activités sur une longue période et que vous élaboriez des stratégies en ce sens avant de mettre votre plan à exécution.

Il peut être difficile de maintenir l'intérêt des bénévoles, et il faut donc trouver divers moyens de stimuler leur sentiment d'engagement. Une bonne formation peut les informer des buts du programme et leur donner la compétence qui rendra leur travail plus productif et plus agréable. Il faut leur confier des tâches qui présentent un intérêt à leurs yeux et qui exigent un niveau d'engagement réaliste. Des programmes bien planifiés ont également un effet positif sur les bénévoles, qui ont la possibilité de poursuivre des buts clairement définis et ont plus nettement le sentiment de progresser.

Les responsables des programmes doivent demeurer régulièrement en contact avec les bénévoles et leur donner la possibilité de commenter le fonctionnement des programmes. Un bulletin est souvent une bonne façon d'informer les gens et de souligner les succès obtenus. Il faut aussi un leadership fort. Il faut prévoir des cours de leadership et planifier la relève, puisque les bénévoles ne pourront pas toujours donner de leur temps. Les groupes doivent enfin montrer à leurs membres qu'ils apprécient leur travail en leur donnant des récompenses et des primes d'encouragement. Ils peuvent reconnaître leur contribution notamment en les félicitant en public ou en organisant des fêtes de quartier ou des dîners d'attribution de récompenses.

Sommaire de la phase 3

Vous êtes maintenant au terme de la troisième phase du modèle de prévention du crime axée sur les problèmes. Au cours de cette phase, vous devez avoir :

- *obtenu l'appui des membres de la collectivité* qui participeront à votre programme;
- *mis en œuvre des stratégies* qui vous permettront de maintenir la participation des intéressés à votre programme.

Phase 4 : Contrôle et évaluation du programme

L'évaluation est la phase finale du modèle de planification. Vous devez cependant la planifier avant de mettre votre programme en œuvre afin de contrôler le processus dès le départ et de recueillir l'information dont vous aurez besoin pour évaluer l'incidence du programme. Si vous n'avez pas suffisamment de données sur la mise en œuvre de chacun des éléments de votre programme, vous ne pourrez pas connaître les raisons de sa réussite ou de son échec.

Étape 12 : Contrôlez la mise en œuvre du programme

Contrôler chacune des étapes de la mise en œuvre d'un programme donne souvent une bonne idée des raisons pour lesquelles il réussit ou échoue. Vous avez déjà fixé des buts et des objectifs. Ces objectifs sont des cibles que vous devez atteindre au fur et à mesure de la mise à exécution de votre plan. Dans le plan de travail, vous précisez les dates auxquelles les cibles doivent être atteintes. Le contrôle vous dit où vous en êtes et peut vous inciter à apporter des changements, au besoin, au cours de la mise en œuvre.

Prenons l'exemple d'un comité de résidents qui demande à des travailleurs de venir améliorer l'équipement de sécurité d'un projet d'habitation publique le 15 mai. Il y a plusieurs mesures à prendre avant leur arrivée, dont les suivantes :

— mener des sondages sur la sécurité des foyers afin de déterminer les changements à apporter;

— commander et recevoir l'équipement nécessaire;

— aviser les résidents de la date et de l'heure où les travaux seront effectués chez eux.

L'amélioration de l'équipement de sécurité sera inefficace et n'aura aucune incidence sur le crime si ces mesures ne sont pas prises. En suivant le processus de près, on peut s'assurer qu'elles ont toutes été prises adéquatement. Ainsi, le programme de Surveillance de quartier ne sera efficace que si les citoyens surveillent véritablement la propriété de leurs voisins et signalent les incidents suspects à la police. Les organisateurs d'un tel programme doivent donc vérifier si les participants jouent un rôle actif et suivre les statistiques, notamment sur le nombre de personnes suspectes signalées à la police, afin de déterminer si les citoyens ont changé de comportement. Les données recueillies peuvent être fournies non seulement aux membres du personnel, mais aussi aux participants. Tenir les participants au courant des progrès accomplis représente une bonne technique de motivation.

Étape 13 : Évaluez l'incidence du programme

Une évaluation bien conçue remplit deux fonctions importantes :

Premièrement, elle indique si le programme a changé des choses dans le collectivité. L'évaluation doit révéler les raisons de la réussite ou de l'échec de l'ensemble ou d'une partie du programme, son efficacité par rapport à d'autres activités et ses effets secondaires voulus ou non voulus. L'évaluation est essentielle à l'élaboration d'un bon programme de protection de la société et de prévention du crime, car elle permet aux planificateurs de tirer des leçons de leurs réussites et de leurs échecs.

Deuxièmement, l'information recueillie dans le cadre d'une évaluation permet de justifier les activités de prévention du crime. L'évaluation est essentielle à la survie d'un programme de prévention du crime. Il est peut-être facile d'obtenir des fonds et du personnel à court terme pour lancer un programme, mais les organismes de financement ou de soutien ou encore la collectivité ne lui conserveront pas leur appui si son efficacité ne peut être démontrée.

Qui devrait faire une évaluation?

L'évaluation peut être faite par une personne de l'extérieur, mais, en général, elle est faite par le personnel du programme. Quelle que soit l'option choisie, tous ceux qui prennent part au programme sont associés au processus d'évaluation et doivent comprendre qu'il est important de tenir de bons dossiers et de communiquer les résultats.

Comment procéder?

Pour évaluer votre programme, vous devez déterminer dans quelle mesure vous atteignez vos buts et vos objectifs. Une fois que vous avez fixé vos buts et objectifs, vous devez trouver des indicateurs de succès mesurables. Mentionnons, par exemple, le pourcentage d'agriculteurs qui se joignent à la patrouille régionale, le nombre de jeunes qui fréquentent un centre de jour dans un quartier à fort taux de criminalité ou le pourcentage de diminution du nombre des vols avec effraction dans le secteur visé. Ces indicateurs de succès doivent correspondre étroitement aux buts et aux objectifs fixés à l'étape de la planification et constituer le fondement de votre évaluation. Vous devez ensuite déterminer les facteurs numériques qui représentent un succès : 75 p. 100 des agriculteurs locaux participent au programme de patrouille régionale, une moyenne de 50 jeunes par jour fréquentent le centre, et le taux des vols avec effraction déclarés à la police diminue de 15 p. 100. Vous pouvez facilement recueillir des données sur ces trois indicateurs, mais les résultats peuvent être plus difficiles à déterminer dans d'autres cas.

Vous devez tenir des dossiers détaillés. Si votre programme vise notamment à ce que 80 p. 100 des enfants de trois ans d'une collectivité soient inscrits au programme Bon départ (Head Start), vous devez tenir un relevé du nombre d'enfants de trois ans dans cette collectivité, du nom des enfants inscrits et de leur assiduité. Vous pourrez ainsi évaluer le programme plusieurs années après.

Il vous serait également utile de consigner certaines données démographiques de base qui vous permettront de comparer les participants et les non-participants. Vous pourrez peut-être aussi trouver des moyens de rejoindre les parents qui hésitent à participer au programme ou qui s'y opposent.

Utilisation des données de l'analyse de la criminalité

L'évaluation de l'incidence vise à déterminer si votre programme a changé les choses dans votre collectivité. On dit souvent qu'on ne peut mesurer ce qui ne s'est pas produit. En prévention du crime, on tente d'empêcher que des crimes ne soient commis. Comment peut-on alors mesurer ce que l'on a empêché? Vous devez avoir une norme à laquelle comparer la situation après l'instauration d'un programme de prévention du crime, si vous voulez en mesurer l'incidence. Les données que vous avez recueillies pour cerner et décrire les problèmes de criminalité de votre collectivité constitueront votre base de comparaison. Vous comparerez les statistiques de la police sur la criminalité, les données des enquêtes communautaires et d'autres données recueillies avant la mise en œuvre de votre programme à des données semblables recueillies quelque temps après sa mise en œuvre. L'intervalle entre la mise en œuvre du programme et son évaluation doit être choisi avec soin. Si l'évaluation est faite trop tôt, le programme n'aura pas eu la chance de produire un effet. Si elle est faite trop tard, l'effet aura peut-être commencé à s'estomper.

Il est primordial d'évaluer l'incidence des activités de prévention du crime afin d'en savoir davantage sur celles qui donnent de bons résultats et sur les circonstances dans lesquelles elles donnent de bons résultats. C'est là une question qui intéresse de nombreux groupes, dont le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la sécurité communautaire et la prévention du crime.

Sommaire de la phase 4

Vous êtes maintenant au terme de la dernière phase du modèle de prévention du crime axée sur les problèmes. Au cours de cette phase, vous devez avoir :

- *contrôlé la mise en œuvre de votre programme* afin de vérifier si elle a été faite adéquatement;
- *évalué les effets de votre programme* afin de déterminer s'il a été efficace. Ces données serviront de fondement à vos activités de prévention ultérieures.

Critères d'évaluation de votre proposition

Si vous avez franchi toutes les étapes du modèle de planification, vous disposez maintenant d'une proposition sérieuse et détaillée que vous pouvez soumettre à un organisme de financement ou mettre en œuvre, si vous disposez déjà des ressources financières nécessaires. Voici, à titre de dernière étape, une série de questions qui peuvent vous aider à déterminer si votre proposition ou votre programme est complet.

1. Les problèmes de votre collectivité sont-ils bien définis?

2. Avez-vous établi des critères adéquats pour cerner vos problèmes prioritaires?

3. Avez-vous délimité clairement le secteur géographique dans lequel se situent vos problèmes?

4. Avez-vous énoncé vos problèmes avec documents à l'appui?

5. Avez-vous énoncé clairement vos objectifs?

6. Avez-vous proposé un plan d'action axé précisément sur vos problèmes prioritaires?

7. Ce plan a-t-il été élaboré en collaboration avec tous les intéressés?

8. Avez-vous évalué les ressources qui existent dans le secteur et avez-vous l'intention de les utiliser?

9. Avez-vous coordonné votre programme avec d'autres programmes en vigueur dans votre collectivité?

10. Avez-vous conçu une structure administrative qui vous permettra de mettre votre plan d'action à exécution?

11. Disposez-vous des ressources humaines et financières nécessaires?

12. Avez-vous pris les dispositions nécessaires pour contrôler et évaluer votre programme?

Si vous avez des réponses satisfaisantes à ces questions, c'est que vous êtes parvenu au terme du processus de planification et que votre plan d'action a de fortes chances de succès.

FORMULES DE COMPARAISON DE LA CRIMINALITÉ

Étendue du problème

1. **Fréquence** = nombre absolu de crimes déclarés
2. **Taux** = nombre de crimes par personne. Cette donnée permet de comparer la criminalité de secteurs ayant des populations différentes.

   Taux pour 100 000 habitants[3] = $\dfrac{\textbf{Nombre de crimes par année}}{\textbf{Population}} \times 100\,000$

   Le district A compte 30 000 habitants et a enregistré 500 introductions par effraction dans des établissements commerciaux.

   Le district B compte 20 000 habitants et a enregistré 500 introductions par effraction dans des établissements commerciaux.

   Taux du district A $\dfrac{500}{30\,000} \times 100\,000 = 1\,667$ pour 100 000 habitants

   Taux du district B $\dfrac{500}{20\,000} \times 100\,000 = 2\,500$ pour 100 000 habitants

3. **Risque** = Nombre de crimes par cible. La cible, pour des crimes comme l'introduction par effraction dans un établissement commercial, n'est pas une personne, mais un commerce. Le taux par habitant peut donc être trompeur dans des cas de ce genre. Supposons, dans l'exemple donné ci-dessus, que le district A soit une banlieue ne comptant que 1 000 commerces et que le district B soit un centre-ville comptant 2 000 commerces. Vous calculeriez les risques d'introduction par effraction dans des établissements commerciaux des deux districts à l'aide de la formule suivante :

   $$\textbf{Risque} = \frac{\textbf{Nombre d'établissements commerciaux}}{\textbf{Nombre d'intr. par effr. dans des établ. comm. par année}}$$

   Risque pour A $\dfrac{1000}{500}$ = 1 sur 2 Risque pour B $\dfrac{2000}{500}$ = 1 sur 4

   Le *risque* est nettement supérieur dans le district A.

4. **Taux de changement** = pourcentage d'augmentation ou de diminution de la criminalité sur une certaine période. La formule est la suivante :

   Taux de changement = $\dfrac{\text{N}^{\text{bre}}\text{ d'infractions en 1995} - \text{N}^{\text{bre}}\text{ d'infractions en 1994}}{\text{N}^{\text{bre}}\text{ d'infractions en 1994}} \times 100$

   Il y a eu 500 introductions par effraction dans des établissements commerciaux en 1995 et 400 en 1994 dans le district A.

   Il y a eu 500 introductions par effraction dans des établissements commerciaux en 1995 et 550 en 1994 dans le district B.

Taux de changement pour le district A	$\dfrac{500 - 400}{400} \times 100 =$	augmentation de 25 %
Taux de changement pour le district B	$\dfrac{500 - 550}{550} \times 100 =$	diminution de 9 %

[3] *Le taux de criminalité est généralement établi pour 100 000 habitants. Il peut cependant être établi aussi pour 10 000 ou 1 000 habitants.*

Annexe B : Questionnaire

Spécimen de questionnaire

Les questions doivent être adaptées à la nature de votre collectivité et aux besoins de votre projet. En voici quelques-unes qui s'inspirent d'une enquête sur la crainte de la criminalité menée par le service de police de Winnipeg :

1. Où se situe le crime dans votre échelle de préoccupations?
   a) ___ au sommet
   b) ___ à un niveau élevé
   c) ___ à un niveau moyen
   d) ___ au bas
   e) ___ nulle part

2. À votre avis, quels sont les trois principaux problèmes de criminalité dans votre quartier?
   a) _____
   b) _____
   c) _____

3. Avez-vous été victime d'un type de crime quelconque l'an dernier?
   a) ___ Oui
   b) ___ Non

4. Dans l'affirmative, de quel type de crime s'agit-il?
   a) ___ Vol
   b) ___ Introduction par effraction
   c) ___ Vandalisme
   d) ___ Voies de fait
   e) ___ Viol/agression sexuelle
   f) ___ Autre (précisez) _____
   _____

5. Avez-vous déclaré le crime à la police?
   a) ___ Oui
   b) ___ Non
   Dans la négative, quels étaient vos motifs?
   _____

6. Si vous avez été victime d'un crime, où celui-ci a-t-il eu lieu?
   a) ___ Maison
   b) ___ Garage
   c) ___ Cour
   d) ___ Rue
   e) ___ Autre (précisez) _____
   _____

7. Depuis combien de temps demeurez-vous dans ce secteur?
   _____

8. À votre avis, le taux de criminalité a-t-il monté ou baissé dans votre secteur ces dernières années?
   a) ___ A augmenté
   b) ___ A diminué
   c) ___ Est resté le même
   d) ___ Je ne sais pas

9. S'il y a eu augmentation, dans quel genre de crime s'est-elle produite?
   a) ___ Vol
   b) ___ Introduction par effraction
   c) ___ Vandalisme
   d) ___ Voies de fait
   e) ___ Viol/agression sexuelle
   f) ___ Infractions au code de la route
   g) ___ Autre (précisez) _____
   _____

10. Comment votre quartier se compare-t-il à ceux qui l'entourent en ce qui concerne le taux de criminalité?
    a) ___ Plus élevé
    b) ___ Moins élevé
    c) ___ Identique
    d) ___ Je ne sais pas

11. Craignez-vous d'être victime d'un crime dans ce secteur?
    a) ___ Pas du tout
    b) ___ Très peu
    c) ___ Un peu
    d) ___ Énormément
    e) ___ Je ne sais pas

12. Avez-vous changé vos activités ou vos habitudes parce que vous craignez d'être victime d'un crime?
    a) ___ Oui
    b) ___ Non

13. Les conditions qui suivent existent-elles dans votre secteur et, dans l'affirmative, vous font-elles craindre pour votre sécurité?
    (i) Rues mal éclairées
        a) ___ Oui
        b) ___ Non
        c) ___ Je ne sais pas
    (ii) Présence d'étrangers ou de jeunes
        a) ___ Oui
        b) ___ Non
        c) ___ Je ne sais pas
    (iii) Personnes ivres
        a) ___ Oui
        b) ___ Non
        c) ___ Je ne sais pas
    (iv) Immeubles abandonnés
        a) ___ Oui
        b) ___ Non
        c) ___ Je ne sais pas
    (v) Voisins indifférents
        a) ___ Oui
        b) ___ Non
        c) ___ Je ne sais pas
    (vi) Autres conditions
        a) ___ Oui
        b) ___ Non
        c) ___ Je ne sais pas

14. À votre avis, quels sont les types de crimes contre lesquels *vous* pouvez lutter en prenant des mesures préventives dans votre foyer ou en participant à des programmes de prévention du crime de votre quartier?
    a) ___ Vol
    b) ___ Introduction par effraction
    c) ___ Vandalisme
    d) ___ Voies de fait
    e) ___ Viol/agression sexuelle
    f) ___ Autre (précisez) _____
    g) ___ Aucun

15. Avez-vous pris des mesures au cours de la dernière année pour protéger votre maison (appartement, magasin), p. ex. installer de meilleures serrures, de l'éclairage extérieur ou des systèmes d'alarme?
    a) ___ Oui (précisez) _____
    _____
    b) ___ Non

16. Vous êtes vous entendu avec l'un de vos voisins pour surveiller mutuellement vos maisons pendant vos absences?
    a) ___ Oui
    b) ___ Non

17. Êtes-vous satisfait, en général, de la qualité des services de police offerts dans votre collectivité? Dans la négative, indiquez pourquoi.
    _____
    _____

18. Connaissez-vous les programmes de prévention du crime en vigueur dans votre collectivité?
    a) ___ Oui
    b) ___ Non

    Dans l'affirmative, lesquels connaissez-vous?
    a) ___ Surveillance de quartier
    b) ___ Parents-Secours
    c) ___ Opération identification
    d) ___ Autre (précisez) _____
    _____
    _____

19. À votre avis, quels genres de programmes de prévention du crime votre collectivité devrait-elle instaurer?
    a) _____
    b) _____
    c) _____

20. Accepteriez-vous de participer avec vos voisins à un programme de prévention du crime?
    a) ___ Oui
    b) ___ Non

21. Pour les besoins de notre analyse, indiquez la catégorie à laquelle vous appartenez :
    a) ___ Propriétaire
    b) ___ Locataire
    c) ___ Homme/femme d'affaires

22. Quel âge avez-vous?
    a) ___ Moins de 30 ans
    b) ___ De 30 à 39 ans
    c) ___ De 40 à 49 ans
    d) ___ De 50 à 59 ans
    e) ___ 60 ans et plus

23. Avez-vous des enfants qui demeurent toujours avec vous?
    a) ___ Oui
    b) ___ Non

24. (L'intervieweur doit indiquer le sexe du répondant et le code du lieu, à des fins d'analyse.)

Annexe C : Conseil national de prévention du crime : Mandat

Mandat du Conseil national de prévention du crime

La consultation menée récemment sur la création d'un Conseil national de prévention du crime a permis l'éclosion de nombreuses idées au sujet de ce Conseil. À la suite de l'analyse des résultats de cette consultation, une «image» reflétant les attentes et les points de vue communs en ce qui concerne la structure, le fonctionnement et le mandat de ce Conseil a commencé à prendre forme.

La proposition énoncée ci-après décrit la structure, le mandat, la composition et le financement du Conseil national de prévention du crime et traduit les idées exprimées par les intervenants à la grandeur du pays.

Conseil national de prévention du crime

La création du Conseil s'inscrira naturellement dans la foulée des efforts consacrés au cours des dernières années à la prévention du crime et à la sécurité communautaire au Canada. Ainsi, le Conseil :

- jouera un rôle de premier plan au Canada en veillant à l'orientation et à l'unité des efforts déployés dans tout le pays. Le Conseil offrira une perspective nationale et encouragera l'évolution de la sécurité communautaire et de la prévention du crime, notamment par le partage de l'information sur, en particulier, les activités communautaires et les avis donnés aux ministres responsables de la Justice;

- sera représentatif des différents partenaires et secteurs d'activités dont la participation est requise aux fins de régler le problème de la criminalité.

- fera fond sur l'excellent travail effectué; il importe que le conseil réponde à un besoin qui n'est pas comblé; il ne remplacera pas les organismes existants et ne dédoublera pas les efforts.

i) Structure

Le Conseil national sera principalement formé d'environ 20 membres qui se réuniront trois ou quatre fois par année. Le mandat des membres du Conseil sera de trois ans, avec possibilité de renouvellement pour un autre mandat. Le renouvellement du mandat de certains membres après trois ans permettra d'échelonner les nominations et assurera ainsi une certaine continuité.

Le Conseil national sera dirigé par un président et un vice-président. Un comité exécutif sera constitué pour assister la présidence et comprendra de cinq à sept membres qui seront choisis par le Conseil dans son ensemble. Le Conseil relèvera officiellement du ministre de la Justice du Canada et du Solliciteur général du Canada; les deux ministres agiront aussi à titre de co-présidents honorifiques et participeront activement aux efforts et aux discussions du Conseil.

Il doit y avoir des liens étroits avec les administrations et le Conseil fera rapport tous les ans aux ministres fédéraux-provinciaux-territoriaux responsables de la Justice. De cette façon, les avis prodigués au Conseil ou donnés par celui-ci seront directement acheminés par les personnes qui sont responsables dans le domaine, tout examen des activités du Conseil engagera ceux et celles qui sont touchés par son mandat et le lien nécessaire avec le groupe de travail fédéral-provincial-territorial existera. Les ministres provinciaux et territoriaux responsables de la Justice feront participer d'autres ministères qui ont la responsabilité de certains aspects de la question.

Il est essentiel qu'il y ait des liens avec les provinces et les territoires afin que la vision nationale et le leadership qui entourent cette question tiennent compte des réalités régionales et des progrès réalisés par les administrations en collaboration avec les collectivités.

En outre, le Conseil créera des sous-comités ou groupes de travail pour examiner certaines questions ou projets particuliers. Ces sous-comités ou groupes de travail permettront de faire participer aux travaux du Conseil d'autres partenaires clés ayant des connaissances étendues dans des domaines particuliers. La nomination des membres des sous-comités se fera sur une base volontaire et les menues dépenses seront à la charge des membres des sous-comités eux-mêmes, de leurs organismes d'origine ou, pour les membres non gouvernementaux, du ministère fédéral de la Justice avec l'approbation de celui-ci.

Un secrétariat sera également établi pour aider le Conseil à mener à bien son mandat. Le secrétariat sera situé au sein du ministère fédéral de la Justice, travaillera sous la direction du Conseil, s'aquittera des tâches administratives et exécutera les projets du Conseil.

Cinq employés à plein temps seront affectés au secrétariat. De plus, ce dernier s'efforcera d'obtenir, par voie de détachement, les services d'autres employés provenant d'autres secteurs, notamment de ministères fédéraux ou provinciaux ou d'administrations municipales, du monde des affaires ou des entreprises sans but lucratif. Il s'agira de donner au secrétariat un personnel compétent possédant des connaissances et des expériences variées dans le domaine de la sécurité communautaire et de la prévention du crime.

Le mandat du Conseil sera assorti d'un mécanisme de révision obligatoire. Une révision devrait être effectuée tous les trois ans afin d'apporter les modifications nécessaires aux plans et au fonctionnement. Entre autres, la révision périodique offrira la possibilité de modifier la structure du Conseil, changer son orientation en fonction des efforts déployés par les partenaires du secteur gouvernemental et non gouvernemental et assurer que les membres apportent l'expertise voulue. Le processus et les critères qui devront être mesurés seront déterminés par des experts en évaluation. Ceci permettra de déterminer si le Conseil donne un bon résultat par rapport au coût.

Le processus de révision est un outil important par lequel le Conseil rendra compte à tous les intéressés. Si le Conseil ne répond pas aux besoins et que des modifications s'imposent, le processus de révision permettra de rectifier la situation.

II) Mandat

Le Conseil national de prévention du crime sera un organisme consultatif chargé de recueillir et de diffuser de l'information relative aux recherches et activités entreprises dans tout le pays. Le Conseil préconisera une approche globale, y compris le développement social, la responsabilisation, la réduction des possibilités et des mesures efficaces du système de la justice. Le Conseil s'acquittera de sa tâche :

- en donnant des conseils aux gouvernements sur les tendances, les stratégies efficaces dans le domaine et en proposant les directions futures et les priorités;
- en diffusant de l'information et en offrant un centre d'information en collaboration avec les efforts existants;
- en élaborant des programmes d'information et de sensibilisation du public;
- en promouvant des partenariats multidisciplinaires;
- en étudiant des questions particulières par l'entremise de groupes de travail spéciaux ou d'organismes existants (p. ex. le groupe de travail fédéral-provincial-territorial).

III) Composition

Le Canada est un pays vaste et diversifié. Le but est d'obtenir une représentation adéquate, au sein du Conseil, des nombreux points de vue différents en matière de sécurité communautaire et de prévention du crime.

Les membres du Conseil seront nommés par le ministre fédéral de la Justice et le Solliciteur général du Canada après consultation avec leurs homologues des provinces et des territoires. Les critères suivants seront suivis lors de la sélection :

- l'égalité des sexes;
- la diversité culturelle;
- un équilibre entre les régions du Canada;
- une vaste expérience dans le domaine de la sécurité communautaire et de la prévention du crime (le membre potentiel ne doit pas s'intéresser à une seule question);
- la volonté de faire partie d'une équipe.

Le Conseil devra avoir une très bonne connaissance des réalités provinciales et régionales en matière de prévention du crime et de sécurité communautaire. Les élus et les fonctionnaires ne seront pas membres du Conseil national de prévention du crime, mais les liens étroits avec les administrations seront assurés par la désignation du groupe de travail fédéral-provincial-territorial à titre de groupe de liaison avec le Conseil national. Les membres du groupe de travail pourraient participer aux activités et aux réunions du Conseil national à titre d'observateurs et de personnes ressources.

Pour donner au Conseil toutes les connaissances, l'expérience et l'expertise voulues, ses membres devront y apporter une combinaison et une diversité

de perspectives qui soient le reflet des réalités, des opinions et des besoins des Canadiens. Par exemple, il serait important d'y retrouver la contribution de personnes ressources en matière de développement social, de sécurité urbaine, de prévention du crime dans les communautés autochtones, d'égalité des sexes, des questions qui concernent les jeunes, de la police et des services correctionnels communautaires, de la diversité ethnoculturelle et des réalités des nouveaux Canadiens, des collectivités en santé, de la victimisation, etc. Dans la sélection des membres, on considérera, dans la mesure du possible, les personnes qui peuvent apporter une contribution à quelques-uns de ces domaines.

Les membres seront choisis d'après leurs qualités personnelles et leurs connaissances sur un sujet lié à la sécurité communautaire et la prévention du crime. Quand bien même ils seraient membres d'un organisme intéressé à la sécurité communautaire et la prévention du crime, on ne leur demandera pas de représenter cet organisme ou de parler en son nom. Il devrait s'ensuivre des discussions plus libres et une prise de décision plus expéditive.

Les honoraires pour services au Conseil seront l'exception plutôt que la norme. Les membres seront traités comme s'ils offraient un service au public. Les honoraires ne seront versés que lorsqu'un membre ne pourra agir dans le cadre de son travail. Cela pourrait être le cas des travailleurs autonomes ou de certains organismes à but non lucratif.

iv) Financement

Le Conseil sera financé par le ministère de la Justice du Canada. À plus long terme, on pourrait demander la participation du milieu des affaires, se servir des produits de la criminalité ou détacher un plus grand nombre d'employés auprès du secrétariat.

Conclusion

Cette proposition nous permet d'aller de l'avant et représente les préférences des intéressés par rapport à l'établissement d'un Conseil national qui :

- accroît de façon significative les efforts existants;
- aide les intéressés en réunissant leurs efforts;
- est étroitement lié aux provinces et aux territoires;
- comprend un mécanisme de révision obligatoire.

L'idée est de commencer avec ce dont on dispose, en tenant compte de ce qui est possible. On attend du Conseil qu'il soit dynamique, et son fonctionnement, son mandat et sa structure devraient évoluer constamment.

Le 9 juin 1994

NOTA : Pour une liste complète des membres du Conseil national de prévention du crime, veuillez contacter le Secrétariat du Conseil national de prévention du crime à 130, rue Albert, 8e étage, Ottawa, Ontario, K1A 0H8.

Annexe D : Groupe de travail fédéral/provincial/territorial sur la sécurité communautaire et la prévention du crime : Mandat

Les provinces et les territoires ont la compétence et la responsabilité principales pour ce qui est de fournir bon nombre des services et des programmes qui contribuent à accroître la sécurité communautaire. Le gouvernement fédéral a lui aussi un rôle et un mandat important à remplir en matière de prévention du crime et de sécurité communautaire. Il est essentiel que :

- les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux coopèrent pour ce qui concerne la sécurité communautaire et la prévention du crime;
- les provinces et les territoires participent à l'élaboration, à la mise en œuvre et au contrôle des lignes directrices et des plans d'envergure nationale.

Le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la sécurité communautaire et la prévention du crime fournit l'occasion de le faire. Son mandat consiste à :

- favoriser, au sein des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, l'adoption d'une démarche globale à l'égard de la sécurité communautaire et de la prévention du crime;
- aider les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à atteindre les buts et les objectifs fixés dans le cadre de la stratégie nationale en matière de sécurité communautaire et de prévention du crime;
- travailler de concert avec les divers intervenants et organisations dans les domaines de la sécurité communautaire et de la prévention du crime;
- développer et mener des activités à court, moyen et long terme dans les domaines de la prévention du crime et de la sécurité communautaire;
- influer sur l'élaboration des politiques et des programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux en matière de sécurité communautaire et de prévention du crime, d'une manière qui permette d'atteindre les objectifs fixés aux niveaux national, régional et local;
- communiquer et travailler avec le Conseil national de prévention du crime et lui donner des conseils sur les activités fédérales, provinciales et territoriales en matière de sécurité communautaire et de prévention du crime;
- conseiller les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux sur l'élaboration de politiques et de programmes de portée globale en matière de sécurité communautaire et de prévention du crime;
- agir comme réseau servant à partager l'information sur les initiatives fédérales, provinciales et territoriales concernant la sécurité communautaire et la prévention du crime.

Le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la sécurité communautaire et la prévention du crime fera rapport aux sous-ministres et aux ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la justice et leur apportera son appui en :

- soumettant des rapports d'étape, des documents de travail et des plans d'action à l'étude des sous-ministres et à des fins de discussion dans le cadre de réunions fédérales-provinciales-territoriales;
- effectuant le travail qui lui sera confié.

Septembre 1994

NOTA : Pour une liste complète des membres du Groupe de travail fédéral/provincial/territorial sur la sécurité communautaire et la prévention du crime, veuillez contacter le Secrétariat du Conseil national de prévention du crime au 130, rue Albert, 8e étage, Ottawa, Ontario, K1A 0H8.

Annexe E : Groupe de travail interministériel sur la prévention du crime : Mandat

Aperçu

Processus fédéral établis en vue de l'élaboration d'une stratégie canadienne sur la sécurité communautaire et la prévention du crime

Depuis le mois d'avril 1987, le ministère de la Justice est responsable de la coordination et de la promotion des initiatives de prévention du crime dans les ministères fédéraux concernés. C'est un comité directeur interministériel de sous-ministres adjoints qui assure la coordination globale de ces initiatives. En février 1990, ce comité a constitué le Groupe de travail interministériel sur la prévention du crime dans lequel sont représentés onze ministères et organismes fédéraux :

- Justice
- Solliciteur général et agences
- Santé
- Patrimoine canadien
- Perfectionnement des ressources humaines
- Société canadienne d'hypothèques et de logement
- Affaires indiennes et du Nord
- Industrie
- Défense nationale
- Finance
- Bureau du Conseil privé

Le mandat du groupe de travail est le suivant :

1. étudier les conséquences de la prévention du crime pour des politiques et des programmes donnés, ainsi que les conséquences de l'adoption d'une politique fédérale de prévention du crime;

2. analyser les options stratégiques qui permettraient de coordonner les interventions du gouvernement fédéral en matière de prévention du crime;

3. examiner les propositions de grands projets interministériels et recommander un programme d'action au palier fédéral;

4. examiner divers mécanismes de coordination interministérielle en vue du financement d'un tel programme d'action.

Le groupe de travail a admis en principe qu'une stratégie efficace de prévention du crime nécessite une approche « multidisciplinaire » qui va bien au-delà du système de justice et qui englobe le développement social, la réduction des risques d'infractions et l'administration de la justice pénale.

NOTA : Pour une liste complète des membres du Groupe de travail interministériel sur la prévention du crime, veuillez contacter le Secrétariat du Conseil national de prévention du crime au 130, rue Albert, 8e étage, Ottawa, Ontario, K1A 0H8.

Annexe F : Quelques points de contact statistiques

Bureau de la statistique du Québec
Ministère des Finances
5e étage
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1R 5T4
TÉL. : (418) 691-2401
TÉLÉC. : (418) 643-4129

Division de la statistique
Ministère des Finances de la Nouvelle-Écosse
6e étage, C.P. 187
1723, rue Hollis
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 2N3
TÉL. : (902) 424-5691
TÉLÉC. : (902) 424-0714

Bureau du Conseil de direction
Gouvernement du Yukon
C.P. 2703
2071–2nd Avenue
Whitehorse (Yukon)
Y1A 2C6
TÉL. : (403) 667-5885
TÉLÉC. : (403) 668-7887

Bureau de la statistique du Manitoba
333–260, avenue St. Mary
Winnipeg (Manitoba)
R3C 0M6
TÉL. : (204) 945-2982
TÉLÉC. : (204) 945-0695

Agence statistique de Terre-Neuve
10e étage, immeuble Confédération
Promenade Prince Philip
St. John's (Terre-Neuve)
A1B 4J6
TÉL. : (709) 729-2913
TÉLÉC. : (709) 729-6944

Bureau de la statistique
Gouvernement des T.N.-O.
2e étage, Y.K. Center
Avenue Franklin
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
X1A 2L9
TÉL. : (403) 873-7147
TÉLÉC. : (403) 873-0275

Agence de la statistique du Nouveau-Brunswick
Ministère des Finances
Pièce 248, immeuble Centennial
670, rue King
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
TÉL. : (506) 453-2381
TÉLÉC. : (506) 453-7970

Bureau de la statistique de la Saskatchewan
Ministère des Finances
5e étage
2350, rue Albert
Regina (Saskatchewan)
S4P 4A6
TÉL. : (306) 787-6327
TÉLÉC. : (306) 787-6311

Statistiques de la C.-B.
Services gouvernementaux
1er étage
553, rue Superior
Victoria (Colombie-Britannique)
V8V 1X4
TÉL. : (604) 387-0327
TÉLÉC. : (604) 387-9145

Section de la statistique et d'économique
Ministère du Trésorier provincial
C.P. 2000
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 7N8
TÉL. : (902) 368-4030
TÉLÉC. : (902) 368-6622

Centre canadien de la statistique juridique
19e étage, immeuble R.H. Coats
Parc Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6
TÉL. : (613) 951-7138

Annexe 5 : Centres de criminologie

Centre international de criminologie comparée
Université de Montréal
C.P. 6128, succ. A
Montréal (Québec)
H3C 3J7
TÉL. : (514) 343-7065
TÉLÉC. : (514) 343-2269

Institut Atlantique de criminologie
Université Dalhousie
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3H 1T2
TÉL. : (902) 494-6758
TÉLÉC. : (902) 494-2897

Département de sociologie
Université de l'Alberta
5e étage, immeuble Tory
Edmonton (Alberta)
T6G 2H4
TÉL. : (403) 492-5234
TÉLÉC. : (403) 492-7196

École de criminologie
Université de Montréal
C.P. 6128, Succ. Centreville
Montréal (Québec)
H3C 3J7
TÉL. : (514) 343-6523
TÉLÉC. : (514) 343-5650

Département de sociologie
Université du Manitoba
Winnipeg (Manitoba)
R3T 2N2
TÉL. : (204) 474-9260
TÉLÉC. : (204) 474-1216

Centre de criminologie
Université de Toronto
Pièce 8001
130, rue St. George
Toronto (Ontario)
M5S 3H1
TÉL. : (416) 978-3451
TÉLÉC. : (416) 978-4195

Département de criminologie
Université d'Ottawa
1, rue Stewart
Ottawa (Ontario)
K1N 6N5
TÉL. : (613) 564-7852
TÉLÉC. : (613) 564-3871

École de criminologie
Université Simon Fraser
Complexe West Mall
Burnaby (Colombie-Britannique)
V5A 1S6
TÉL. : (604) 291-3213
TÉLÉC. : (604) 291-4140

Annexe H : Sources de référence additionelles

Association canadienne de justice pénale
Suite 304
383, avenue Parkdale
Ottawa (Ontario)
K1Y 4R4
TÉL. : (613) 725-3715
TÉLÉC. : (613) 725-3720

Fédération canadienne des sciences sociales
Suite 415
151, rue Slater
Ottawa (Ontario)
K1P 5H3
TÉL. : (613) 238-6112
TÉLÉC. : (613) 238-6114

Conseil canadien du développement social
441, rue MacLaren, 4e étage
Ottawa (Ontario)
K2P 2H3
TÉL. : (613) 236-8977
TÉLÉC. : (613) 236-2750

Fédération canadienne des municipalités
24, rue Clarence, 2e étage
Ottawa (Ontario)
K1N 5P3
TÉL. : (613) 241-5221
TÉLÉC. : (613) 241-7440

Centre canadien de la statistique juridique
19e étage, immeuble R.H. Coats
Parc Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6
TÉL. : (613) 951-9023
TÉLÉC. : (613) 951-6615

Association canadienne des centres d'action bénévole
Suite 326
180, rue Argyle
Ottawa (Ontario)
K2P 1B7
TÉL. : 1-800-670-0401
TÉLÉC. : (613) 236-6797

les Associations nationales intéressées à la justice criminelle
Suite 308
383, avenue Parkdale
Ottawa (Ontario)
K1Y 4R4
TÉL. : (613) 761-1032
TÉLÉC. : (613) 761-9767

Association canadienne des chefs de police
Suite 1710
130, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1P 5G4
TÉL. : (613) 233-1106
TÉLÉC. : (613) 233-6960

Conseil des églises pour la justice et la criminologie
507, rue Bank, 2e étage
Ottawa (Ontario)
K2P 1Z5
TÉL. : (613) 563-1688
TÉLÉC. : (613) 237-6129

Centre nationale d'information sur la violence dans la famille
Division de la prévention de la violence familiale
Direction de la promotion de la santé
Santé Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 1B4
TÉL. : 1-800-267-1291
TÉLÉC. : (613) 941-8930

Centre international pour la prévention de la criminalité
Pièce 3200
380, rue Saint-Antoine ouest
Montréal (Québec)
H2Y 3X7
TÉL. : (514) 288-6731
TÉLÉC. : (613) 987-1567

Conseil national de prévention du crime
130, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8
TÉL. : (613) 941-0505
TÉLÉC. : (613) 952-3515